

Paie

Plan de paie 16/01/2020

■ Plan de paie 16/01/2020

■ Sommaire

1. PREAMBULE	4
Plan de paie.....	4
Informations.....	4
Préconisation	4
2. DSN.....	6
Aide à Domicile	6
Réduction de retraite complémentaire LODEOM	11
Régul retraite DSN 106.....	12
Régul retraite DSN 105.....	13
MSA - ANEFA, ANFCA, PROVEA et ASCPA	13
MSA - ANEFA Apprenti	21
MSA - Réduction heures supplémentaires et complémentaires	24
MSA - Complément maladie	24
Prime pouvoir d'achat non soumise.....	26
Correction	27
3. PLAN DE PAIE DU 6 JANVIER 2020.....	28
Valeurs 2020.....	28
Frais professionnels	28
Retenue à la source	28
Taxe sur les salaires.....	29
Barème de taux neutre	29
Saisie des rémunérations.....	29
Cotisation salariale supplémentaire maladie Alsace-Moselle.....	30
Evolutions 2020	30
Fraction taux AT/MP.....	30
Réduction générale et abattement pour frais professionnels (DFS).....	31
Réduction LODEOM renforcée.....	39
Prime pouvoir d'achat.....	48
Taxe CDDU	58

DSN.....	59
Organisme	59
Apprenti	59
Réduction LODEOM renforcée.....	63
Profils réduction générale annuelle	63
4. PLANS DE PAIE – 19 DECEMBRE 2019	64
Valeurs 2020	64
Plafond de la sécurité sociale	64
SMIC	64
Minimum garanti	64
Pourcentage Smic base apprenti	64
AGS	65
Changement seuil d'effectif - FNAL.....	65
Changement seuil d'effectif – Réduction générale.....	69
Assurance Chômage pour les CDDU	70
Taxe forfaitaire CDDU.....	71
DSN.....	80
Montant du SMIC retenu pour le calcul de la Réduction générale des cotisations patronales de sécurité sociale (S21.G00.79).....	80
Réduction salariale sur heures supplémentaires en cas de DFS.....	81
Réduction générale	84
Correction	84
Optimisation	85
Nouveautés : profils retenue à la source jour, hebdomadaire et mensuel.....	90
Profils	90
Principe de fonctionnement.....	92

1. Préambule

Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **16012020,0001**.

Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de paie CBRH ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour à compter du plan de paie du 1^{er} octobre 2018.

Préconisation

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la [KB0014362](#) - La gestion des niveaux préconisés - dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les paramètres Sociétés / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.

Préférences

Modèle d'édition du bulletin
Par défaut CEGID Bulletin de Paie

Absence éditée en bas de bulletin
Absence 1
Acquis
Pris
Absence 2
Acquis
Pris
Absence 3
Acquis
Pris
Absence 4
Acquis
Pris

Etat justificatif
Heure 20 Heures travaillées
Rémunération 01 Brut avant abattement
Repas pris Montant rémunération 0500
Heures exo. 44 Heures complémentaires exonérées

Eléments du bulletin
☐ Gestion des niveaux et des éléments dossier
☐ Gestion édition Original/Duplicata/Spécimen

Alertes
☐ Gestion des alertes de paie
Application de paie <<Tous>>

Impression des rubriques
Mode d'impression des rubriques
Détail / libellé historique

Cumul édité en bas de bulletin
Cumul 1
Cumul 2
Cumul 3
Cumul 4
Cumul 5
Cumul 6

Cumul mensuel édité en bas de bulletin
Champ 1
Libellé
Champ 2
Libellé
Champ 3
Libellé

Calendrier
Edité en Gestion en jours
Visite médicale
Périodicité Tous les 2 ans
Nb de zones libres combo 0
Nb de zones libres montant 0

eMail
☐ eMail envoyé via Serveur

☐ Suffixe date sur le nom des fichiers de virement
☐ Virement SEPA US

2. DSN

Aide à Domicile

Pour tenir compte des évolutions du nouveau cahier technique au 1^{er} janvier 2020, nous modifions notre paramétrage sur 2 points :

Tout d'abord, sur le nombre d'heures Aide à domicile Publics fragiles, nous créons une nouvelle rémunération pour vous permettre de saisir le nombre d'heures :

0216 « Heures aide à domicile > 2020 »

Rémunération : 0216 Heures aide à domicile > 2020

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Prédéfini : CEGID

Code : 0216 | Libellé : Heures aide à domicile > 2020

Nom court : Heures aide à dom

Thème : Salaires

Activité : <Toutes>

☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

☐ A exclure du calcul du maintien

☐ A exclure du calcul de la paie à l'envers

☐ Participe au calcul des IJSS

☐ A ajouter dans le coût global du salarié

Saisir le nombre d'heures Aide à domicile Publics fragiles en montant

Rémunération : 0216 Heures aide à domicile > 2020

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations **DSN**

☐ Périodicité

Nature prime

Nature <Aucune>

Date d'application 01 janv. 1900

Date modification 01 janv. 1900

Autres éléments

Autre élément <Aucune>

Date d'application 01 janv. 1900

Date modification 01 janv. 1900

Rappels de paie

Type rappel de paie Heures affectées travail aide à domicile publics fragiles

Cette valeur est une nouveauté du cahier technique DSN 2020.

Pour tenir compte de cette rémunération dans nos calculs, nous modifions les variables de paie ci-dessous :

0700 « Service à la personne 1 »

Variable : 0700 Service à la personne 1

Prédéfini CEGID

Code 0700

Libellé Service à la personne 1 Nature Calcul

Thème

Type de base	Base	Opérateur
Montant rémunération 0224	Heures aide à domicile	+
Montant rémunération 0222	Heures service à la personne	+
Montant rémunération 0216	Heures aide à domicile > 2020	FIN

0701 « Service à la personne 2 »

Variable : 0701 Service à la personne 2

Prédéfini: CEGID

Code: 0701

Libellé: Service à la personne 2 Nature: Calcul

Thème:

Type de base	Base	Opérateur
Variables de paie	0061 ... Brut fiscal salarié mois en cours	*
Montant rémunération	0224 ... Heures aide à domicile	/
Variables de paie	0700 ... Service à la personne 1	+
Variables de paie	0061 ... Brut fiscal salarié mois en cours	*
Montant rémunération	0216 ... Heures aide à domicile > 2020	/
Variables de paie	0700 ... Service à la personne 1	FIN

La rémunération 0216 est ajoutée aux profils suivants :

Liste des profils associés				
Type	Code	Libellé	Thème du Profil	Prédéfini
Cas Particuliers	416	Aide domicile + réd. générale 1 à 20	Exonération	CEGID
Cas Particuliers	418	Aide domicile + réd. générale + 20	Exonération	CEGID
Cas Particuliers	LY4	Aide domicile + Réduction générale	Exonération	CEGID
Cas Particuliers	LY6	MSA Aide dom. + Réduc. gén élargie	Exonération	CEGID
Nombre de profil :		4		

Exemple de bulletin de paie :

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	
0002	Salaires mensuel	151,67			2 000,00	
0222	Heures service à la personne				100,00	
0224	Heures aide à domicile					
0216	Heures aide à domicile > 2020				51,67	

La rémunération 0224 n'est plus à utiliser à compter du 1^{er} janvier 2020. **Veillez faire attention à vos bulletins de paie lorsque vous retournez en modification sur l'un d'eux pour ceux saisis avant cette mise à jour.**

Nous modifions également la fonction DSN BUA4 « Nb d'heures aide à domicile » pour prendre en compte la rémunération 0216.

Prédéfini	CEGID	Code	BUA4	Libellé	Nb d'heures aide à domicile
Résultat attendu	Numérique	Thème DSN	Rémunération	Libellé abrégé	Nb d'heures aide
Commentaire					

Ligne n°	01	
Condition		
Parenthèse début		
Premier opérande	Rémunération / Montant	0224
Opération	+	
Deuxième opérande	Rémunération / Montant	0216

01	REM 0224 + REM 0216
----	---------------------

Par ailleurs, le cahier technique apporte un nouveau code de cotisation individuelle pour la partie retraite complémentaire de la réduction Aide à domicile : 111 « Exonération de cotisation de retraite complémentaire Entreprises et associations Aide à domicile ».

Nous modifions donc les cotisations concernées :

- 97K0 « Réduction aide à domicile retraite »
- 97K4 « Régul. Réduc. aide dom retraite »
- 97Z0 « Réduction MSA Retraite »
- 97Z4 « Régularisation Réduc. Retraite MSA »

Leur onglet DSN devient en remplacement du code 105.

Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>
Code cotisation individuelle	111 -Exo cotis. retraite complémentaire entreprises et associations aide à dor
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>

Par ailleurs, nous affectons la codification DUCS 4099800 « Réduction retraite » pour respecter le sens de déclaration en DSN aux cotisations 97K0 et 97K4 et la codification DUCS 60C0 « REDUCTION » aux cotisations 97Z0 et 97Z2.

Avec l'exemple ci-dessous, nous avons en bulletin de paie :

9700	Taux coefficient URSSAF				0,2199	
9702	Taux coefficient Chômage				0,0405	
9708	Taux coefficient Retraite				0,0601	
9740	Réduction patronale mensuelle	1 318,65			-12,37	-163,12
9742	Réduction patronale 2019 annuelle	1 318,65			-12,37	-163,12
9744	Réduction générale URSSAF	1 318,65				-132,53
9746	Réduction annuelle	1 318,65				-132,53
9748	Régl. réduction générale URSSAF					
9770	Réduction générale retraite	1 318,65				-30,59
9772	Réduction retraite annuelle	1 318,65				-30,59
9774	Régularisation réduction retraite					
97H0	Régl. retraite DSN 106					
97H2	Régl. retraite DSN 105					
97H8	Taux coefficient Chômage				0,0405	
97I0	Réduction Aide à domicile mensuelle	681,35			-22,26	-151,67
97I2	Réduction Aide à domicile annuelle	681,35			-22,26	-151,67
97I4	Réduction Aide à domicile URSSAF	681,35				-123,23
97I6	Réduction annuelle	681,35				-123,23
97I8	Régl. Rédu. Aide à domicile URSSAF					
97K0	Réduction aide à domicile retraite	681,35				-28,44
97K2	Réduction retraite annuelle	681,35				-28,44
97K4	Régl. Réduc. aide dom. retraite					

Soit en DSN,

PAS	Rémunération	Primes	Activité	Autres éléments de revenu brut	Base assujettie	Composant de base assujettie	Cotisation
Rémunération S21.G00.51							
Date de début de période de paie	01/01/2020					S21.G00.51.001 Remuneration.DateDebut	
Date de fin de période de paie	31/01/2020					S21.G00.51.002 Remuneration.DateFin	
Type	001 - Rémunération brute non plafonnée					S21.G00.51.011 Remuneration.Type	
Montant	2000,00					S21.G00.51.013 Remuneration.Montant	
Type	002 - Salaire brut soumis à contributions d'Assurance chômage					S21.G00.51.011 Remuneration.Type	
Montant	2000,00					S21.G00.51.013 Remuneration.Montant	
Type	003 - Salaire rétabli – reconstitué					S21.G00.51.011 Remuneration.Type	
Montant	2000,00					S21.G00.51.013 Remuneration.Montant	
Type	010 - Salaire de base					S21.G00.51.011 Remuneration.Type	
Montant	2000,00					S21.G00.51.013 Remuneration.Montant	
Type	012 - Heures d'équivalence					S21.G00.51.011 Remuneration.Type	
Nombre d'heures	0,00					S21.G00.51.012 Remuneration.NombreHeures	
Montant	0,00					S21.G00.51.013 Remuneration.Montant	
Type	013 - Heures d'habillage, déshabillage, pause					S21.G00.51.011 Remuneration.Type	
Nombre d'heures	0,00					S21.G00.51.012 Remuneration.NombreHeures	
Montant	0,00					S21.G00.51.013 Remuneration.Montant	
Type	014 - Heures correspondant à du chômage sans rupture de contrat ou du chômage intempéries					S21.G00.51.011 Remuneration.Type	
Nombre d'heures	0,00					S21.G00.51.012 Remuneration.NombreHeures	
Montant	0,00					S21.G00.51.013 Remuneration.Montant	
Type	017 - Heures supplémentaires ou complémentaires aléatoires					S21.G00.51.011 Remuneration.Type	
Nombre d'heures	0,00					S21.G00.51.012 Remuneration.NombreHeures	
Montant	0,00					S21.G00.51.013 Remuneration.Montant	
Type	018 - Heures supplémentaires structurelles					S21.G00.51.011 Remuneration.Type	
Nombre d'heures	0,00					S21.G00.51.012 Remuneration.NombreHeures	
Montant	0,00					S21.G00.51.013 Remuneration.Montant	
Type	020 - Heures affectées à un travail d'aide à domicile de publics fragiles					S21.G00.51.011 Remuneration.Type	
Nombre d'heures	51,67					S21.G00.51.012 Remuneration.NombreHeures	
Montant	681,35					S21.G00.51.013 Remuneration.Montant	

Cotisations individuelle S21.G00.81

Identifiant Organisme de Protection Sociale	31402496900029 - CGSS de Martinique	S21.G00.81.002 CotisationIndividuelle.IdentifiantOps
Code de cotisation	013 - Exonération de cotisations applicable aux entreprises et associations d'aide à domicile	S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation
Montant d'assiette	681,35	S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle.MontantAssiette
Montant de cotisation	-123,23	S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration
Code INSEE commune		S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune
Code de cotisation	018 - Réduction de cotisations Fillon	S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation
Montant d'assiette	1318,65	S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle.MontantAssiette
Montant de cotisation	-132,53	S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration
Code INSEE commune		S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune
Code de cotisation	226 - Assiette du Versement Transport	S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation
Montant d'assiette	2000,00	S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle.MontantAssiette
Montant de cotisation		S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration
Code INSEE commune	01427	S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune
Identifiant Organisme de Protection Sociale	77568291700015 - Groupe AG2R	
Code de cotisation	105 - Montant de cotisation Régime Unifié Agirc-Arrco, y compris Apec	S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation
Montant d'assiette		S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle.MontantAssiette
Montant de cotisation	200,40	S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration
Code INSEE commune		S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune
Code de cotisation	106 - Réduction générale des cotisations patronales Agirc-Arrco	S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation
Montant d'assiette	1318,65	S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle.MontantAssiette
Montant de cotisation	-30,59	S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration
Code INSEE commune		S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune
Identifiant Organisme de Protection Sociale	77568291700015 - Groupe AG2R	S21.G00.81.002 CotisationIndividuelle.IdentifiantOps
Code de cotisation	111 - Exonération de cotisations de retraite complémentaire applicable aux entreprises et associations d'aide à domicile	S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation
Montant d'assiette	681,35	S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle.MontantAssiette
Montant de cotisation	-28,44	S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration
Code INSEE commune		S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune

Réduction de retraite complémentaire LODEOM

Le cahier technique DSN 2020 apporte 3 nouveaux codes de cotisation individuelle pour la partie retraite complémentaire des réductions LODEOM :

- 110 « Exonération de cotisation de retraite complémentaires DOM (LODEOM) 130% à 220% » : barème compétitivité
- 112 « Exonération de cotisation de retraite complémentaires DOM (LODEOM) 170% à 270% » : barème compétitivité renforcé (le code n'a pas encore été modifié pour tenir compte de la modification de la formule au 1^{er} janvier 2020)
- 113 « Exonération de cotisation de retraite complémentaires DOM (LODEOM) 170% à 350% » : barème innovation et croissance

Nous modifions donc l'onglet DSN des cotisations concernées :

- 9830 « Réduction dégressive DOM Retraite » et 9834 « Régul Réduction dégressive DOM ret »

Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>
Code cotisation individuelle	110 -Exo cotis. patronales retraite complémentaire DOM (LODEOM) SMIC 130'
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>

- 9836 « Réduction dégressive DOM Retraite » et 9840 « Régul Réduction dégressive DOM ret »

Caractéristiques	Calcul	Etats	DSN	Activités
Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>			
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>			
Code cotisation individuelle	112 -Exo cotis. patronales retraite complémentaire DOM (LODEOM) SMIC 170'			
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>			

- 9842 « Réduction dégressive DOM Retraite » et 9846 « Régul Réduction dégressive DOM ret »

Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>
Code cotisation individuelle	113 -Exo cotis. patronales retraite complémentaire DOM (LODEOM) SMIC 170'
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>

Par ailleurs, aux 6 cotisations ci-dessus, nous affectons la codification DUCS 4099800 « Réduction retraite » pour respecter le sens de déclaration en DSN.

Attention ! Vos DSN doivent être au format CT 2020 pour que ces nouveaux codes soient acceptés.

Régul retraite DSN 106

Les cotisations 97H0 « Régul retraite DSN 106 » et 97S0 « Régul retraite DSN 106 » n'étant plus nécessaires, nous les retirons des profils de réduction Aide à Domicile et LODEOM.

Régul retraite DSN 105

Les cotisations 97H2 « Régul retraite DSN 105 » et 97S2 « Régul retraite DSN 105 » n'étant plus nécessaires, nous les retirons des profils de réduction Aide à Domicile et LODEOM.

MSA - ANEFA, ANFCA, PROVEA et ASCPA

A compter du cahier technique DSN 2020, de nouveaux codes de cotisation individuelle sont applicables :

- 903 « Cotisation AFNCA »
- 904 « Cotisation ANEFA »
- 905 « Cotisation ASCPA »
- 906 « Cotisation PROVEA »

Nous apportons donc 4 nouvelles cotisations :

55V0 « Cotisation AFNCA »

Cotisations : 55V0 Cotisation AFNCA

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID Code: 55V0

Libellé: Cotisation AFNCA

Nature: Cotisation Thème: URSSAF

Nom court: AFNCA ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: MSA ☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> Critère d'application: CMS8

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Bulletin simplifié

Code de regroupement: 351 Cotisations statutaires ou prévues par la convention

Theme: COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION

Cotisations : 55V0 Cotisation AFNCA

Caractéristiques
Calcul
Etats
DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	3710	Base SS totale	☒	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	Elément National	8910	AFNCA PS	☒	2
Taux patronal	Elément National	8912	AFNCA PP	☒	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Cotisations : 55V0 Cotisation AFNCA

Caractéristiques
Calcul
Etats
DSN

Composant base assujettie URSSAF
<<Aucun>>

Autre composant base assujettie
<<Aucun>>

Code cotisation individuelle
903 - Cotisation AFNCA

Code cotisation imputable à l'établissement
<<Aucun>>

55V2 « Cotisation ANEFA »

Cotisations : 55V2 Cotisation ANEFA

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID Code: 55V2

Libellé: Cotisation ANEFA

Nature: Cotisation Thème: URSSAF

Nom court: ANEFA ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: MSA ☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> Critère d'application: CMS8

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Bulletin simplifié

Code de regroupement: 351 Cotisations statutaires ou prévues par la convention

Theme: COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION

Cotisations : 55V2 Cotisation ANEFA

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation: Variable de Paie	3710	Base SS totale	☒	2
Tranche plafond: En Totalité du Salaire				
Taux salarial: Élément National	8914	ANEFA PS	☒	2
Taux patronal: Élément National	8916	ANEFA PP	☒	2
Forfait salarial: <<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal: <<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial: <<Aucun>>				
Maximum salarial: <<Aucun>>				
Minimum patronal: <<Aucun>>				
Maximum patronal: <<Aucun>>				

Cotisations : 55V2 Cotisation ANEFA

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Composant base assujettie URSSAF <<Aucun>>

Autre composant base assujettie <<Aucun>>

Code cotisation individuelle 904 - Cotisation ANEFA

Code cotisation imputable à l'établissement <<Aucun>>

55V4 « Cotisation PROVEA »

Cotisations : 55V4 Cotisation PROVEA

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Prédéfini CEGID Code 55V4

Libellé Cotisation PROVEA

Nature Cotisation Thème URSSAF

Nom court PROVEA ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme MSA ☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité <Toutes> Critère d'application CMS8

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Bulletin simplifié

Code de regroupement 351 Cotisations statutaires ou prévues par la convention

Theme COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION

Cotisations : 55V4 Cotisation PROVEA

Caractéristiques
Calcul
Etats
DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	3710	Base SS totale	☒	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	Elément National	8918	PROVEA PS	☒	2
Taux patronal	Elément National	8920	PROVEA PP	☒	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Cotisations : 55V4 Cotisation PROVEA

Caractéristiques
Calcul
Etats
DSN

Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>
Code cotisation individuelle	906 - Cotisation PROVEA
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>

56T4 « Cotisation ASCPA »

Cotisations : 56T4 Cotisation ASCPA

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID Code: 56T4

Libellé: Cotisation ASCPA

Nature: Cotisation Thème: URSSAF

Nom court: Cotisation ASCPA ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: MSA ☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> Critère d'application: CMT0

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Cette cotisation est due sur les rémunérations versées à compter du 1er juillet 2013 aux salariés ayant plus de 6 mois d'ancienneté.

Bulletin simplifié

Code de regroupement: 351 Cotisations statutaires ou prévues par la convention

Theme: COTISATIONS STATUTAIRES OU PREVUES PAR LA CONVENTION

Cotisations : 56T4 Cotisation ASCPA

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation: Variable de Paie	3710	Base SS totale	☒	2
Tranche plafond: En Totalité du Salaire				
Taux salarial: <<Aucun>>		Cotisation ASCPA	☐	2
Taux patronal: Élément National	8092		☒	2
Forfait salarial: <<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal: <<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial: <<Aucun>>				
Maximum salarial: <<Aucun>>				
Minimum patronal: <<Aucun>>				
Maximum patronal: <<Aucun>>				

Cotisations : 56T4 Cotisation ASCPA

Caractéristiques Calcul Etats **DSN**

Composant base assujettie URSSAF <<Aucun>>

Autre composant base assujettie <<Aucun>>

Code cotisation individuelle 905 - Cotisation ASCPA

Code cotisation imputable à l'établissement <<Aucun>>

Les cotisations AFNCA, PROVEA et ASCPA sont ajoutées aux profils suivants :

Type	Code	Libellé	Thème du Profil	Prédéfini
Profil type	680	MSA Non Cadre		CEGID
Profil type	682	MSA Cadre		CEGID
Profil type	684	MSA Dirigeant (contrat travail)		CEGID
Profil type	686	MSA Apprenti -11 NC Taux AT		CEGID
Profil type	688	MSA Apprenti +11/-20 NC Taux AT		CEGID
Profil type	690	MSA Apprenti +20 NC Taux AT		CEGID
Profil type	AG6	MSA Apprenti Cadre -11 Taux AT		CEGID
Profil type	AG8	MSA Apprenti Cadre +11/-20 Taux A		CEGID
Profil type	AH0	MSA Apprenti Cadre +20 Taux AT		CEGID
Cas Particuliers	LY6	MSA Aide dom. + Réduc. gén élargie	Exonération	CEGID
Nombre de profil :		10		

La cotisation ANEFA est ajoutée aux profils suivants :

Code : 55V2	Libellé : Cotisation ANE FA	Nature : Cotisation	Imprimable : ☒	
<u>Liste des profils associés</u>				
Type	Code	Libellé	Thème du Profil	Prédéfini
Profil type	680	MSA Non Cadre		CEGID
Profil type	682	MSA Cadre		CEGID
Profil type	684	MSA Dirigeant (contrat travail)		CEGID
Cas Particuliers	LY6	MSA Aide dom. + Réduc. gén élargie	Exonération	CEGID
Nombre de profil :		4		

Exemple en saisie des bulletins de paie :

Cotisation	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
55T4 ANEFA-AFNCA-PROVEA					
55T8 Service de Santé au Travail s/TA	1 539,45			0,42	6,47
55V0 AFNCA	1 539,45			0,05	0,77
55V2 ANEFA	1 539,45	0,01	0,15	0,01	0,15
55V4 PROVEA	1 539,45			0,20	3,08
56T0 Cotisation ASCPA					
56T4 Cotisation ASCPA	1 539,45			0,04	0,62

Vous obtiendrez en DSN :

Code de cotisation	903 - Cotisation AFNCA	S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation
Montant d'assiette	1539,45	S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle.MontantAssiette
Montant de cotisation	0,77	S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration
Code INSEE commune		S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune
Code de cotisation	904 - Cotisation ANEFA	S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation
Montant d'assiette	1539,45	S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle.MontantAssiette
Montant de cotisation	0,30	S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration
Code INSEE commune		S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune
Code de cotisation	905 - Cotisation ASCPA	S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation
Montant d'assiette	1539,45	S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle.MontantAssiette
Montant de cotisation	0,62	S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration
Code INSEE commune		S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune
Code de cotisation	906 - Cotisation PROVEA	S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation
Montant d'assiette	1539,45	S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle.MontantAssiette
Montant de cotisation	3,08	S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration
Code INSEE commune		S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune

Les cotisations utilisées jusqu'au 31 décembre 2019 ne se déclenchent plus. C'est la valeur de l'élément national 8908 « ANEFA-AFNCA-PROVEA-ASCPA éclaté O/N » qui permet de déclencher les unes ou les autres.

Eléments nationaux : ANEFA-AFNCA-PROVEA-ASCPA éclaté O/N
✕

Caractéristiques

Commentaire

Prédéfini CEGID

Code 8908

Libellé ANEFA-AFNCA-PROVEA-ASCPA éclaté O/N

Date de validité 01 janv. 2020

Libellé abrégé ANEFA-AFNCA-PROVE

Valeur 1,0000

Valeur en Alsace Moselle 0,0000

Thème MSA

Convention collective Toutes les conventions

☐ Type monétaire
☐ Prise en compte du décalage de paie

☐ Régime Alsace Moselle

Eléments nationaux : ANEFA-AFNCA-PROVEA-ASCPA éclaté O/N
✕

Caractéristiques

Commentaire

Cet élément national permet d'éclater ces cotisations entre les différents code DSN à compter du 1er janvier 2020.

Avec la valeur 0, c'est l'ancien code DSN (052) qui est renvoyé.

MSA - ANEFA Apprenti

Création des cotisations suivantes :

55V6 « Cotisation ANEFA < 0.79 SMIC »

Cotisations : 55V6 Cotisation ANEFA < 0.79 SMIC

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID Code: 55V6

Libellé: Cotisation ANEFA < 0.79 SMIC

Nature: Cotisation Thème: URSSAF

Nom court: ANEFA ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: MSA ☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> Critère d'application: CMS8

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Bulletin simplifié

Code de regroupement: 351 Cotisations statutaires ou prévues par la convention

Theme: COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION

Cotisations : 55V6 Cotisation ANEFA < 0.79 SMIC

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation: Base d'une Cotisation	0980	Base apprenti < 0.79 SMIC	☒	2
Tranche plafond: En Totalité du Salaire				
Taux salarial: <<Aucun>>			☐	2
Taux patronal: Élément National	8916	ANEFA PP	☒	2
Forfait salarial: <<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal: <<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial: <<Aucun>>				
Maximum salarial: <<Aucun>>				
Minimum patronal: <<Aucun>>				
Maximum patronal: <<Aucun>>				

Cotisations : 55V6 Cotisation ANEFA< 0.79 SMIC

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Composant base assujettie URSSAF <<Aucun>>

Autre composant base assujettie <<Aucun>>

Code cotisation individuelle 904 - Cotisation ANEFA

Code cotisation imputable à l'établissement <<Aucun>>

55V8 « Cotisation ANEFA> 0.79 SMIC »

Cotisations : 55V8 Cotisation ANEFA> 0.79 SMIC

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Prédéfini CEGID Code 55V8

Libellé Cotisation ANEFA> 0.79 SMIC

Nature Cotisation Thème URSSAF

Nom court ANEFA ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme MSA ☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité <Toutes> Critère d'application CMS8

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Bulletin simplifié

Code de regroupement 351 Cotisations statutaires ou prévues par la convention

Theme COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION

Cotisations : 55V8 Cotisation ANEFA > 0.79 SMIC

Caractéristiques
Calcul
Etats
DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Base d'une Cotisation	0982	Base apprenti > 0.79 SMIC	☒	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	Elément National	8914	ANEFA PS	☒	2
Taux patronal	Elément National	8916	ANEFA PP	☒	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Cotisations : 55V8 Cotisation ANEFA > 0.79 SMIC

Caractéristiques
Calcul
Etats
DSN

Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>
Code cotisation individuelle	904 - Cotisation ANEFA
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>

Ces cotisations sont ajoutées aux profils ci-dessous

Type	Code	Liste des profils associés		Thème du Profil	Prédéfini
		Libellé			
Profil type	686	MSA Apprenti -11 NC Taux AT			CEGID
Profil type	688	MSA Apprenti +11/-20 NC Taux AT			CEGID
Profil type	690	MSA Apprenti +20 NC Taux AT			CEGID
Profil type	AG6	MSA Apprenti Cadre -11 Taux AT			CEGID
Profil type	AG8	MSA Apprenti Cadre +11/-20 Taux A			CEGID
Profil type	AH0	MSA Apprenti Cadre +20 Taux AT			CEGID
Nombre de profil :		6			

Par ailleurs, les cotisations 55S4 « ANEFA-AFNCA-PROVEA < 0.79 SMIC » et 55S8 « ANEFA-AFNCA-PROVEA > 0.79 SMIC » sont désactivées à compter du 1^{er} janvier 2020.

MSA - Réduction heures supplémentaires et complémentaires

A compter du cahier technique DSN 2020, un nouveau code de cotisation individuelle est applicable : 114 « Montant réduction Heures supplémentaires/complémentaires ».

Nous modifions donc l'onglet DSN de la cotisation 99N4 « Réduc. Salariale Heures supp. MSA »

Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>
Code cotisation individuelle	114 -Montant réduction heures supplémentaires/complémentaires
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>

MSA - Complément maladie

Pour favoriser l'emploi, l'article 9 de la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018, instaure à compter du 1er janvier 2019, une réduction permanente de 6 points du taux (actuellement fixé à 13%) de la cotisation patronale d'assurance Maladie-Maternité-Invalidité-Décès pour les rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC annuel. Cette nouvelle mesure entraine la création d'un nouveau code de cotisation (rubrique 81.001) intégré dans la nouvelle version technique de la norme pour 2020 : « 907 - complément de cotisation Assurance Maladie ».

Extrait :

<https://www.msa.fr/lfy/documents/11566/2403090/1-fiche-consigne-msa-declaration-des-cotisations.pdf/6c161fe8-f732-4a4c-adc0-08f14cfc2f6b>

Nous modifions donc l'onglet DSN des cotisations de complément maladie de la MSA :

Cotisation	Libellé
53B6	Complément Maladie MSA
53B8	Déduction complément maladie PP MSA

Il devient :

Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>
Code cotisation individuelle	907 -Complément de cotisation Assurance Maladie
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>

Sur vos DSNs à la norme 2020, vous aurez :

Code de cotisation	907 - Complément de cotisation Assurance Maladie	S21.G00.81.001 <i>CotisationIndividuelle.CodeCotisation</i>
Montant d'assiette	2000,00	S21.G00.81.003 <i>CotisationIndividuelle.MontantAssiette</i>
Montant de cotisation	120,00	S21.G00.81.004 <i>CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration</i>
Code INSEE commune		S21.G00.81.005 <i>CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune</i>

Prime pouvoir d'achat non soumise

Création de la rémunération 80M2 « Prime pouvoir d'achat non soumise »

Rémunération : 80M2 Prime pouvoir d'achat non soumise
✕

Caractéristiques
Calcul
Validité
Déclarations
DSN

Prédéfini CEGID

Code 80M2 Libellé Prime pouvoir d'achat non soumise

Nom court Prime pouvoir d'a

Thème Retenues sur Salaires

Activité <Toutes>

☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

☐ A exclure du calcul du maintien
☐ A exclure du calcul de la paie à l'envers

☐ Participe au calcul des IJSS

☐ A ajouter dans le coût global du salarié

Part de la prime pouvoir d'achat non soumise à cotisation de sécurité sociale et impôt.
La prime est exonérée de cotisations et d'impôt dans la limite de 1000 euros par bénéficiaire

Rémunération : 80M2 Prime pouvoir d'achat non soumise
✕

Caractéristiques
Calcul
Validité
Déclarations
DSN

Type de calcul effectué Montant

Base & Taux & Coefficient & Montant

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	<Aucun>			Variables de paie
Valeur				CHM8 ...
	...	...	...	Prime pouvoir d'achat ...
Montant				
Quantité	Quantité			
Imprimable/ Décimales	☐ 2	☐ 2	☐ 2	☒ 2

Mini & Maxi

	Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>	 ...
Maximum	<<Aucun>>	 ...

Rémunération : 80M2 Prime pouvoir d'achat non soumise

Caractéristiques

Calcul

Validité

Déclarations

DSN

☐ Périodicité

Aucun

Nature prime

Nature

902 902 - Potentiel nouveau type (PEPA) prime exceptionnelle pouvoir d'achat

Date d'application

01 janv. 2020

Date modification

13 janv. 2020

Autres éléments

Autre élément

<Aucune>

Date d'application

01 janv. 2017

Date modification

27 déc. 2018

Rappels de paie

Type rappel de paie

Autres

☒ Non soumis à cotisation

Cette rubrique de rémunération est ajoutée au groupe de rubriques liées 1090 « Prime pouvoir d'achat ». Cette rubrique remplace à compter du 1^{er} janvier 2020 la rémunération 80M0 « Prime pouvoir d'achat non soumise ».

Correction

Correction de l'anomalie bloquante liée au motif de fin contrat « rupture anticipée pour faute lourde »

3. Plan de paie du 6 janvier 2020

Valeurs 2020

Frais professionnels

Mise à jour des éléments nationaux suivants applicables au 01/01/2020 :

Code élément national	Libellé
0021	Panier jour
0022	Limite exo restauration lieu travail
0023	Repas de chantier
0024	Repas restaurant non cadre
0025	Repas restaurant cadre

Loi n°2019-1479 du 28/12/2019 de finances au JO du 29/12/2019

Retenue à la source

Mise à jour des seuils applicables à la retenue à la source applicable au 01/01/2020 ou 01/12/2019 pour le décalage fiscal

Code élément national	Libellé	Date de validité
0075	Seuil Mois Impôts à la source 12%	01/01/2020
0076	Seuil Mois Impôts à la source 20%	01/01/2020
1034	Seuil Hebdo Impôts à la source 12%	01/01/2020
1036	Seuil Hebdo Impôts à la source 20%	01/01/2020
1038	Seuil Jour Impôts à la source 12%	01/01/2020
1040	Seuil Jour Impôts à la source 20%	01/01/2020
0960	Seuil Mois Impôts à la source 12% DF	01/12/2019
0962	Seuil Mois Impôts à la source 20% DF	01/12/2019
0964	Seuil Hebdo Impôts à la source 12% DF	01/12/2019
0966	Seuil Hebdo Impôts à la source 20% DF	01/12/2019
0968	Seuil Jour Impôts à la source 12% DF	01/12/2019
0970	Seuil Jour Impôts à la source 20% DF	01/12/2019

Loi n°2019-1479 du 28/12/2019 de finances au JO du 29/12/2019

Taxe sur les salaires

Mise à jour des seuils au 01/01/2019 (éléments nationaux 0070, 0071, 0870 et 0871)

Tranches de la rémunération annuelle	Taux
De 0 à 8004€	4,25%
De 8004€ à 15 981€	8,50%
Au-delà de 15 981€	13,60%

Loi n°2019-1479 du 28/12/2019 de finances au JO du 29/12/2019

Barème de taux neutre

Mise à jour des barèmes de taux neutre du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2020

Loi n°2019-1479 du 28/12/2019 de finances au JO du 29/12/2019

Saisie des rémunérations

Mise à jour du barème des saisies des rémunérations au 01/01/2020


En tête calcul de fraction : 1 Barème
×

Caractéristiques
 Retenue sur salaire

Date de validité
 à partir du 01/01/2020

Montant inférieur	Montant supérieur	Quotité saisissable
0	322,5	1/20
322,5	629,17	1/10
629,17	937,5	1/5
937,5	1244,17	1/4
1244,17	1550,83	1/3
1550,83	1863,33	2/3
1863,33	99999999,99	1/1

Augmentation par personne à charge
 124,17

Décret n°2019-1509 du 30 décembre 2019 au JO du 31 décembre 2019

Cotisation salariale supplémentaire maladie Alsace-Moselle

Mise à jour de la valeur du taux de la cotisation salariale supplémentaire maladie Alsace-Moselle au 1^{er} janvier 2020 :


Eléments nationaux : Maladie supplém. Alsace-Moselle
✕

Caractéristiques

Commentaire

Prédéfini	CEGID
Code	0138
Libellé	Maladie supplém. Alsace-Moselle
Date de validité	01 janv. 2020
Libellé abrégé	Maladie supp A M
Valeur	0,0000
Valeur en Alsace Moselle	1,5000
Thème	Urssaf
Convention collective	Toutes les conventions
☐ Type monétaire	☐ Prise en compte du décalage de paie
☒ Régime Alsace Moselle	

Evolutions 2020

Fraction taux AT/MP

Mise à jour de la fraction du taux AT/MP à prendre en compte pour le calcul de la réduction générale (élément national 0540)

Eléments nationaux : Fraction Taux AT Réduction

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

Code: 0540

Libellé: Fraction Taux AT Réduction

Date de validité: 01 janv. 2020

Libellé abrégé: Fraction Taux AT

Valeur: 0,6900

Valeur en Alsace Moselle: 0,0000

Thème: Urssaf

Convention collective: Toutes les conventions

☐ Type monétaire ☐ Prise en compte du décalage de paie

☐ Régime Alsace Moselle

Valeur maximum du coefficient pour une entreprise de moins de 50 salariés (FNAL 0.1) du régime général ou MSA

9700	Taux coefficient URSSAF				0,2199
9704	Taux coefficient Chômage				0,0405
9708	Taux coefficient Retraite				0,0601

Soit $21.99 + 4.05 + 6.01 = 32.05$

Valeur maximum pour une entreprise de plus de 50 salariés (FNAL 0.5) du régime général ou MSA

9700	Taux coefficient URSSAF				0,2239
9704	Taux coefficient Chômage				0,0405
9708	Taux coefficient Retraite				0,0601

Soit $22.39 + 4.05 + 6.01 = 32.45$

Décret n°2020-2 du 02/01/2020 au JO du 03/01/2020

Réduction générale et abattement pour frais professionnels (DFS)

L'article 9 de la loi de financement de la sécurité pour 2018 (loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017) prévoyait d'encadrer, par arrêté, le montant de la réduction générale de cotisations patronales lorsqu'il est fait application de la déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels.

L'article L 241-13, III, alinéa 4 du code de la sécurité sociale prévoit que "La rémunération prise en compte pour la détermination du coefficient est celle définie à l'article L. 242-1. Toutefois, elle ne tient compte des déductions au titre de frais professionnels calculées forfaitairement en pourcentage de cette rémunération que dans des limites et conditions fixées par arrêté".

Le montant de la réduction générale de cotisations patronales calculé en application de la DFS est limité à 130% du montant de la réduction générale de cotisations patronales qui aurait été calculé sans application de la DFS.

Il s'agira ainsi de réaliser deux calculs et un comparatif pour déterminer le montant à retenir :

- Le premier calcul est inchangé, il s'agit de calculer le coefficient et le montant de la réduction générale sur la base de la rémunération abattue ;
- Le deuxième calcul consiste à calculer le coefficient et le montant de la réduction générale sur la rémunération brute sans application de la déduction forfaitaire spécifique ;
- Si le montant résultant du premier calcul (avec application de la DFS) est supérieur à 130% du montant de la réduction calculé sans application de la DFS, alors le montant de la réduction sera plafonné à ce second montant.

Avec ce mécanisme, les rémunérations supérieures à 1,6 SMIC avant application de la DFS ne bénéficient plus de la réduction générale de cotisations patronales.

Nous adaptons donc notre paramétrage.

Élément national

1976 « Réd. patronale an avant abat. majo. »

Éléments nationaux : Réd. patronale an avant abat. majo.

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

Code: 1976

Libellé: Réd. patronale an avant abat. majo.

Date de validité: 01 janv. 2020

Libellé abrégé: Réd. patronale an

Valeur: 130,0000

Valeur en Alsace Moselle: 0,0000

Thème: Général

Convention collective: Toutes les conventions

☐ Type monétaire ☐ Prise en compte du décalage de paie

☐ Régime Alsace Moselle

Il correspond à la majoration de 130%.

Cotisations

0030 « Brut avant abattement CEC »

Cotisations : 0030 Brut avant abattement CEC

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID Code: 0030

Libellé: Brut avant abattement CEC

Nature: Cotisation Thème: URSSAF

Nom court: Brut avant abattement ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: ☐ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> Critère d'application: ...

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Cotisations : 0030 Brut avant abattement CEC

Caractéristiques Calcul Etats DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	CM60	Base réduction générale annuelle	☐	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			☐	2
Taux patronal	<<Aucun>>			☐	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Elle reprend la rémunération brute avant application de l'abattement pour frais professionnels.

9730 « Réd. patronale an avant abattement »

Cotisations : 9730 Réd. patronale an avant abattement

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Prédéfini CEGID Code 9730

Libellé Réd. patronale an avant abattement

Nature Cotisation Thème Réduction déduction

Nom court Réd. patronale an ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme ☐ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité <Toutes> Critère d'application CM96

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Cotisations : 9730 Réd. patronale an avant abattement

Caractéristiques Calcul Etats DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	CM60	Base réduction générale annuelle	☐	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			☐	2
Taux patronal	Variable de Paie	CM50	Coefficient général annuelle	☐	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Elle détermine la réduction générale annuelle sur la rémunération non abattue.

9732 « Réd. patronale an avant abat. majo. »

Cotisations : 9732 Réd. patronale an avant abat. majo.

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Prédéfini CEGID Code 9732

Libellé Réd. patronale an avant abat. majo.

Nature Cotisation Thème Réduction déduction

Nom court Réd. patronale an ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme ☐ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité <Toutes> Critère d'application CM96

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Cotisations : 9732 Réd. patronale an avant abat. majo.

Caractéristiques Calcul Etats DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	CM62	Réduction générale annuelle avant	☐	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			☐	2
Taux patronal	Elément National	1976	Réd. patronale an avant abat. majo.	☐	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Elle permet de déterminer la limite maximum de 130%.

Les cotisations 0030, 9730 et 9732 sont ajoutées aux profils de type abattement pour frais professionnels suivants :

Code : 0030		Libellé : Brut avant abattement CEC		Nature : Cotisation		Imprimable : ☐	
Liste des profils associés							
Type	Code	Libellé		Thème du Profil		Prédéfini	
Abattement frais pr	022	Abattement frais professionnels				CEGID	
Abattement frais pr	280	Abattement VRP trimestriel				CEGID	
Abattement frais pr	062	Abattement 30 % Pigistes				CEGID	

Nous mettons en place un minimum dans la cotisation 9742 « Réduction patronale annuelle »

Cotisations : 9742 Réduction patronale annuelle

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie CKF6	Base réduction patronale mensuelle	☒	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire			
Taux salarial	<<Aucun>>		☐	2
Taux patronal	Variable de Paie CK40	Coefficient général annuelle	☒	2
Forfait salarial	<<Aucun>>		☐	2
Forfait patronal	<<Aucun>>		☐	2
Minimum salarial	<<Aucun>>			
Maximum salarial	<<Aucun>>			
Minimum patronal	Variable de Paie CM98	Test Réduc pat an majoré		
Maximum patronal	<<Aucun>>			

Variable de paie CM98 « Test Réduc pat an majoré »

Variable : CM98 Test Réduc pat an majoré

Prédéfini CEGID

Code CM98

Libellé Test Réduc pat an majoré

Nature Test

Thème Réduction bas salaires

Test Bloc Note

Si Base d'une rubrique coti: 9730 Réd. patronale an av <> Valeur (coef, taux, quant 0

FIN

Alors Cotisation patronale 9732 Réd. patronale an av FIN majo.

Sinon

Valeur (coef, taux, quant 0.01 0.01 * Variables de paie CKF6 Base réduction patron

* Variables de paie CK40 Coefficient général al FIN

Exemple de bulletin de paie

- 1 : salarié rémunéré au smic.

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	
0002	Salaires mensuel	151,67			1 539,45	
2016	Heures supplémentaires 25 %		10,15000	1,25		
2018	Heures supplémentaires 50%		10,15000	1,50		
2020	Heures complémentaires		10,15000	1,00		
2022	Heures supplémentaires 10 %		10,15000	1,10		
2024	Heures supplémentaires 20 %		10,15000	1,20		
2026	Heures supplémentaires 25 %		10,15000	1,25		
2028	Heures supplémentaires 50%		10,15000	1,50		
2030	Heures complémentaires		10,15000	1,00		
2032	Heures supplémentaires 25% Non Exo		10,15000	1,25		
2034	Heures supplémentaires 50% Non Exo		10,15000	1,50		
2036	Heures complémentaires Non Exo		10,15000			
2038	Heures supplémentaires 20% Non Exo		10,15000	1,20		
2040	Heures supplémentaires 10 % Non Exo		10,15000	1,10		
2042	Hrs complaires Non Exo Majo.10%		10,15000	1,16		
2044	Hrs complaires Non Exo Majo.25%		10,15000	1,25		
2050	Heures complémentaires 25%		10,15000	1,25		
2110	Heures complémentaires 10%		10,15000	1,16		
2118	Hrs complémentaires au delà 10ème		10,15000	1,25		
37Y8	Nb de jours calendaires à saisir					
37Z4	Prorata Plafond calculé	1,06				
6000	Abattement frais prof.	1 539,45	10,06		153,95	
6002	Garantie minimum au SMIC				153,95	
9700	Taux coefficient URSSAF			0,2199		
9704	Taux coefficient Chômage			0,0405		
9708	Taux coefficient Retraite			0,0601		
9730	Réd. patronale an avant abattement	1 539,45		-32,05	-493,39	
9732	Réd. patronale an avant abat. majo.	-493,39		130,00	-641,41	
9740	Réduction patronale mensuelle	1 539,45		-32,05	-493,39	
9742	Réduction patronale 2019 annuelle	1 539,45		-32,05	-493,39	
9750	Réduction générale URSSAF	1 539,45			-400,87	
9752	Réduction générale URSSAF					
9754	Réduction patronale annuelle	1 539,45			-400,87	
9756	Régul. réduction générale URSSAF					
9758	Régul. réduction générale URSSAF					
9760	Réduction générale Pôle Emploi					
9762	Réduction Pôle Emploi annuelle					
9764	Régularisation Réduc. Pôle Emploi					
9770	Réduction générale retraite	1 539,45			-92,52	
9772	Réduction retraite annuelle	1 539,45			-92,52	
9774	Régularisation réduction retraite					

Le montant de réduction (9742) étant inférieur à 130% du montant de la réduction avec la rémunération non abattue (9732), il n'y a pas lieu de le limiter.

- 2 : salarié rémunéré 2000 euros

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	
0002	Salaires mensuel	151,67			2 000,00	
2016	Heures supplémentaires 25 %		13,18652	1,25		
2018	Heures supplémentaires 50%		13,18652	1,50		
2020	Heures complémentaires		13,18652	1,00		
2022	Heures supplémentaires 10 %		13,18652	1,10		
2024	Heures supplémentaires 20 %		13,18652	1,20		
2026	Heures supplémentaires 25 %		13,18652	1,25		
2028	Heures supplémentaires 50%		13,18652	1,50		
2030	Heures complémentaires		13,18652	1,00		
2032	Heures supplémentaires 25% Non Exo		13,18652	1,25		
2034	Heures supplémentaires 50% Non Exo		13,18652	1,50		
2036	Heures complémentaires Non Exo		13,18652			
2038	Heures supplémentaires 20% Non Exo		13,18652	1,20		
2040	Heures supplémentaires 10 % Non Exo		13,18652	1,10		
2042	Hrs complaires Non Exo Majo.10%		13,18652	1,16		
2044	Hrs complaires Non Exo Majo.25%		13,18652	1,25		
2050	Heures complémentaires 25%		13,18652	1,25		
2110	Heures complémentaires 10%		13,18652	1,16		
2118	Hrs complémentaires au delà 10ème		13,18652	1,25		
37Y8	Nb de jours calendaires à saisir					
37Z4	Prorata Plafond calculé	1,06				
6000	Abattement frais prof.	2 000,00	10,06		200,00	
6002	Garantie minimum au SMIC					
63N6	Déduction forfaitaire spécifique				200,00	

9700	Taux coefficient URSSAF				0,2199	
9704	Taux coefficient Chômage				0,0405	
9708	Taux coefficient Retraite				0,0601	
9730	Réd. patronale an avant abattement	2 000,00			-12,37	-247,40
9732	Réd. patronale an avant abat. majo.	-247,40			130,00	-321,62
9740	Réduction patronale mensuelle	1 800,00			-19,68	-354,24
9742	Réduction patronale 2019 annuelle	1 800,00			-19,68	-321,62
9750	Réduction générale URSSAF	1 800,00				-287,81
9752	Réduction générale URSSAF					
9754	Réduction patronale annuelle	1 800,00				-261,31
9756	Régul. réduction générale URSSAF					26,50
9758	Régul. réduction générale URSSAF					
9760	Réduction générale Pôle Emploi					
9762	Réduction Pôle Emploi annuelle					
9764	Régularisation Réduc. Pôle Emploi					
9770	Réduction générale retraite	1 800,00				-66,43
9772	Réduction retraite annuelle	1 800,00				-60,31
9774	Régularisation réduction retraite					6,12

Le montant de la réduction (1800 * 19.57% soit 354.24) étant supérieur à 130% de la réduction sans abattement (247.4*130% soit 321.62), la réduction est donc limitée à ce dernier montant.

- 3 un salarié rémunéré à 2465 euros (>1.6 smic)

Salaire	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	
0002	Salaire mensuel	151,67			2 465,00	
2016	Heures supplémentaires 25 %		16,25239	1,25		
2018	Heures supplémentaires 50%		16,25239	1,50		
2020	Heures complémentaires		16,25239	1,00		
2022	Heures supplémentaires 10 %		16,25239	1,10		
2024	Heures supplémentaires 20 %		16,25239	1,20		
2026	Heures supplémentaires 25 %		16,25239	1,25		
2028	Heures supplémentaires 50%		16,25239	1,50		
2030	Heures complémentaires		16,25239	1,00		
2032	Heures supplémentaires 25% Non Exo		16,25239	1,25		
2034	Heures supplémentaires 50% Non Exo		16,25239	1,50		
2036	Heures complémentaires Non Exo		16,25239			
2038	Heures supplémentaires 20% Non Exo		16,25239	1,20		
2040	Heures supplémentaires 10 % Non Exo		16,25239	1,10		
2042	Hrs complitaires Non Exo Majo.10%		16,25239	1,16		
2044	Hrs complitaires Non Exo Majo.25%		16,25239	1,25		
2050	Heures complémentaires 25%		16,25239	1,25		
2110	Heures complémentaires 10%		16,25239	1,16		
2118	Hrs complémentaires au delà 10ème		16,25239	1,25		
37Y8	Nb de jours calendaires à saisir					
37Z4	Prorata Plafond calculé	1,06				
6000	Abattement frais prof.	2 465,00	10,00		246,50	
6002	Garantie minimum au SMIC					
63N6	Déduction forfaitaire spécifique					246,50

9700	Taux coefficient URSSAF				0,2199	
9704	Taux coefficient Chômage				0,0405	
9708	Taux coefficient Retraite				0,0601	
9730	Réd. patronale an avant abattement	2 465,00				
9732	Réd. patronale an avant abat. majo.				130,00	-130,67
9740	Réduction patronale mensuelle	2 218,50			-5,89	
9742	Réduction patronale 2019 annuelle	2 218,50			-5,89	
9750	Réduction générale URSSAF	2 218,50				-106,17
9752	Réduction générale URSSAF					
9754	Réduction patronale annuelle	2 218,50				
9756	Régul. réduction générale URSSAF					106,17
9758	Régul. réduction générale URSSAF					
9760	Réduction générale Pôle Emploi					
9762	Réduction Pôle Emploi annuelle					
9764	Régularisation Réduc. Pôle Emploi					
9770	Réduction générale retraite	2 218,50				-24,50
9772	Réduction retraite annuelle	2 218,50				
9774	Régularisation réduction retraite					24,50

La rémunération du salarié excédant les 1.6 SMIC, la réduction sur la rémunération sans abattement est nulle. Aussi, l'employeur n'a plus droit à une réduction pour ce salarié.

Réduction LODEOM renforcée

Les premières évaluations chiffrées du nouveau dispositif d'exonération de cotisations patronales applicable aux employeurs situés Outre-mer (LODEOM) ont démontré que les objectifs visés n'avaient pas été atteints. C'est pourquoi la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2020 modifie les seuils et les bénéficiaires du **barème de compétitivité renforcée** des entreprises situées en Guadeloupe, Guyane, Martinique, et Réunion.

Pour rappel ce barème est applicable aux employeurs occupants moins de 250 salariés et ayant réalisé un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros dans des secteurs déterminés.

Actuellement, pour ce barème, la rémunération bénéficie d'une exonération totale si elle ne dépasse pas 1,7 SMIC (à compter de ce seuil elle devient alors dégressive puis nulle lorsqu'elle atteint 2.7 SMIC). La Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2020 augmente ce seuil à 2 SMIC.

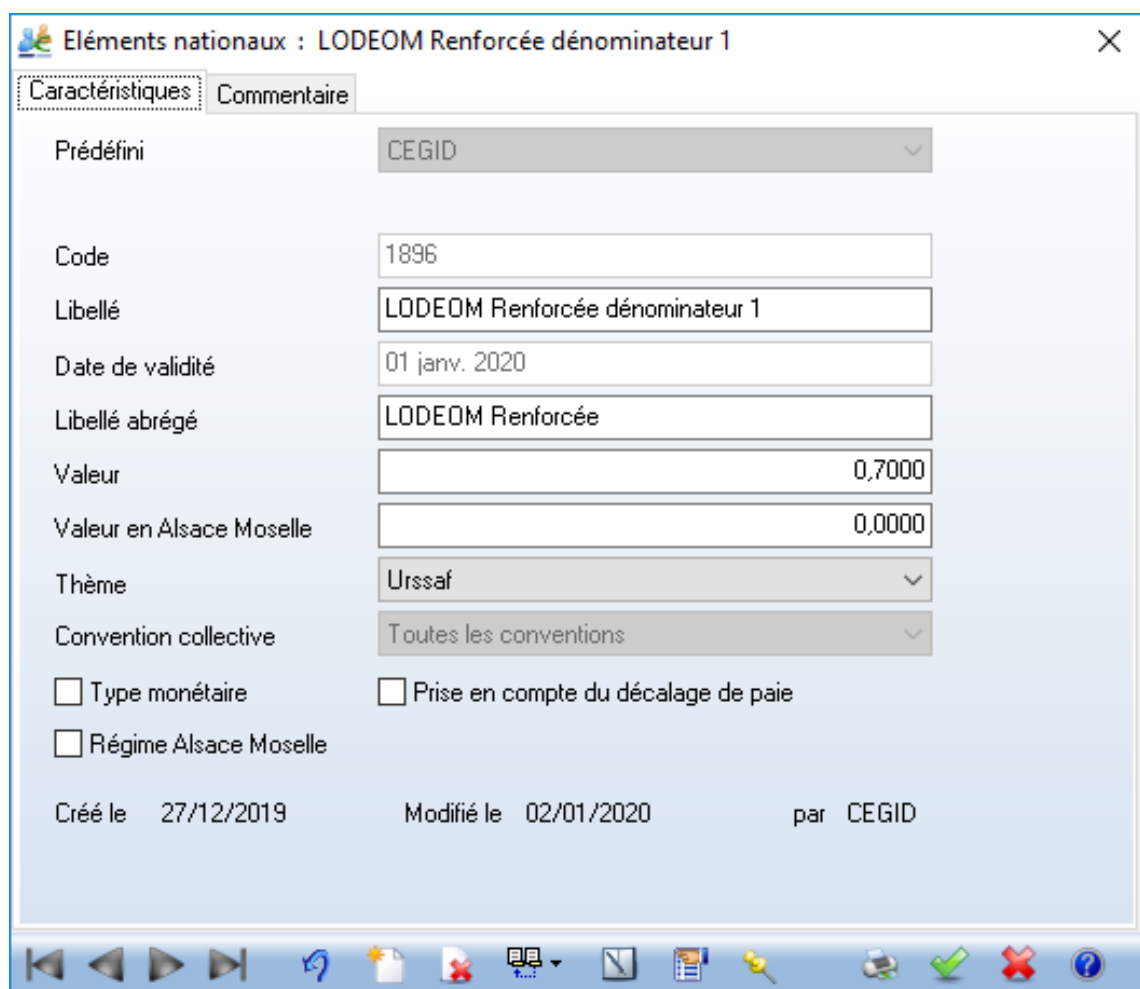
La **formule dégressive** est également modifiée et devient :

Coefficient = $2 \times T/0,7 \times (2,7 \times \text{SMIC calculé pour un an} / \text{rémunération annuelle brute} - 1)$

Aussi, nous modifions notre paramétrage.

Élément national

Création de l'élément national 1896 « LODEOM Renforcée dénominateur 1 » au 1^{er} janvier 2020



Éléments nationaux : LODEOM Renforcée dénominateur 1

Caractéristiques | Commentaire

Prédéfini: CEGID

Code: 1896

Libellé: LODEOM Renforcée dénominateur 1

Date de validité: 01 janv. 2020

Libellé abrégé: LODEOM Renforcée

Valeur: 0,7000

Valeur en Alsace Moselle: 0,0000

Thème: Urssaf

Convention collective: Toutes les conventions

☐ Type monétaire ☐ Prise en compte du décalage de paie

☐ Régime Alsace Moselle

Créé le 27/12/2019 Modifié le 02/01/2020 par CEGID

Mise à jour des éléments nationaux au 1^{er} janvier 2020 : 1886, 1888 et 1890

 **Éléments nationaux : LODEOM RENFORCEE 1** ×

Caractéristiques **Commentaire**

Prédéfini	CEGID
Code	1886
Libellé	LODEOM RENFORCEE 1
Date de validité	01 janv. 2020
Libellé abrégé	LODEOM RENFORCEE
Valeur	2,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Urssaf
Convention collective	Toutes les conventions
☐ Type monétaire	☐ Prise en compte du décalage de paie
☐ Régime Alsace Moselle	

 **Éléments nationaux : LODEOM RENFORCEE** ×

Caractéristiques **Commentaire**

Prédéfini	CEGID
Code	1888
Libellé	LODEOM RENFORCEE
Date de validité	01 janv. 2020
Libellé abrégé	LODEOM RENFORCEE
Valeur	1,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Urssaf
Convention collective	Toutes les conventions
☐ Type monétaire	☐ Prise en compte du décalage de paie
☐ Régime Alsace Moselle	


Eléments nationaux : LODEOM RENFORCEE 2
✕

Caractéristiques

Commentaire

Prédéfini

CEGID

Code

1890

Libellé

LODEOM RENFORCEE 2

Date de validité

01 janv. 2020

Libellé abrégé

LODEOM RENFORCEE

Valeur

2,7000

Valeur en Alsace Moselle

0,0000

Thème

Urssaf

Convention collective

Toutes les conventions

☐ Type monétaire
 ☐ Prise en compte du décalage de paie

☐ Régime Alsace Moselle

Variables de paie

Création des variables de paie ci-dessous :

Variable	Libellé	Objet
CMN2	Limite SMIC 2 PEC	Elle détermine la valeur de 2 SMIC pour la paie en cours
CMN4	Limite SMIC 2 Contrat	Elle détermine la valeur de 2 SMIC pour le contrat en cours
CMN6	Limite exo LODEOM renforcée M 20	Elle détermine la limite mensuelle d'exonération totale à prendre en compte avant ou après le 1 ^{er} janvier 2020
CMN8	Limite exo LODEOM renforcée C 20	Elle détermine la limite mensuelle d'exonération totale à prendre en compte avant ou après le 1 ^{er} janvier 2020

Modification des variables de paie ci-dessous :

- CL98 « Réduc dégressive DOM renforcée 5 M » (coefficient de la réduction renforcée du mois en cours) : la variable de paie CMN6 remplace la base de la cotisation 00D2 « Limite 1.7 SMIC Paie en cours »

Variable : CL98 Réduc dégressive DOM renforcée 5 M

Prédéfini : CEGID

Code : CL98

Libellé : Réduc dégressive DOM renforcée 5 M

Nature : Test

Thème : Réduction bas salaires

Test Bloc Note

Si Variables de paie 0202 ... Base sécurité sociale < Variables de paie CMNE ... Limite exo LODEOM r

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quant) -100 -100 * Variables de paie CL10 ... Taux réduction lodeom

FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quant) 1 1 * Variables de paie CLA0 ... Réduc dégressive DO

FIN

- CLA2 « Réduc dégressive DOM renforcée 3 M » et CLB2 « Réduc dégressive DOM renforcée 3 A » : ajout de la division par l'élément national 1896

Variable : CLA2 Réduc dégressive DOM renforcée 3 M

Prédéfini : CEGID

Code : CLA2

Libellé : Réduc dégressive DOM renforcée 3 M

Nature : Calcul

Thème : Réduction bas salaires

Type de base	Base	Opérateur
Variables de paie CL10 ...	Taux réduction lodeom	*
Eléments nationaux 1886 ...	LODEOM RENFORCEE 1	*
Variables de paie CLA4 ...	Réduc dégressive DOM renforcée 2 M	/
Eléments nationaux 1896 ...	LODEOM Renforcée dénominateur 1	FIN

Variable : CLB2 Réduc dégressive DOM renforcée 3 A

Prédéfini : CEGID

Code : CLB2

Libellé : Réduc dégressive DOM renforcée 3 A

Nature : Calcul

Thème : Réduction bas salaires

Type de base	Base	Opérateur
Variables de paie CL10 ...	Taux réduction lodeom	*
Eléments nationaux 1886 ...	LODEOM RENFORCEE 1	*
Variables de paie CLB4 ...	Réduc dégressive DOM renforcée 2 A	/
Eléments nationaux 1896 ...	LODEOM Renforcée dénominateur 1	FIN

- CLA8 « Réduc dégressive DOM renforcée 5 A » (coefficient de la réduction renforcée du contrat en cours) : la variable de paie CMN8 remplace la base de la cotisation 00D4 « Limite 1.7 SMIC Contrat »

Variable : CLA8 Réduc dégressive DOM renforcée 5 A

Prédéfini : CEGID

Code : CLA8

Libellé : Réduc dégressive DOM renforcée 5 A

Nature : Test

Thème : Réduction bas salaires

Test

Bloc Note

Si : Variables de paie 3950 ... Cum31 Base SS gliss < Variables de paie CMNE ... Limite exo LODEOM r

FIN

Alors : Valeur (coef, taux, quant -100 -100 * Variables de paie CL10 ... Taux réduction lodeor

FIN

Sinon : Valeur (coef, taux, quant 1 1 * Variables de paie CLB0 ... Réduc dégressive DO

FIN

Cotisations

Création des cotisations suivantes :

- 00D6 « Limite 2 SMIC Paie en cours »

Cotisations : 00D6 Limite 2 SMIC Paie en cours

Caractéristiques

Prédéfini : CEGID

Code : 00D6

Libellé : Limite 2 SMIC Paie en cours

Nature : Cotisation

Thème : URSSAF

Nom court : Limite 2 SMIC Pai

Organisme : <Toutes>

Activité : <Toutes>

Critère d'application : ...

Validité

Du : <<Aucun>> Au : <<Aucun>>

Mois : <<Aucun>> Mois : <<Aucun>>

Mois : <<Aucun>> Mois : <<Aucun>>

Cotisations : 00D6 Limite 2 SMIC Paie en cours

Caractéristiques Calcul Etats DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	CMN2 ...	Limite SMIC 2 PEC	☒	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			☐	2
Taux patronal	<<Aucun>>			☐	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

- 00D8 « Limite 2 SMIC Contrat »

Cotisations : 00D8 Limite 2 SMIC Contrat

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Prédéfini CEGID Code 00D8

Libellé Limite 2 SMIC Contrat

Nature Cotisation Thème URSSAF

Nom court Limite 2 SMIC Con ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme ☐ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité <Toutes> Critère d'application ...

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Cotisations : 00D8 Limite 2 SMIC Contrat

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	CMN4 ...	Limite SMIC 2 Contrat	☒ 2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire			
Taux salarial	<<Aucun>>			☐ 2
Taux patronal	<<Aucun>>			☐ 2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐ 2
Forfait patronal	<<Aucun>>			☐ 2
Minimum salarial	<<Aucun>>			
Maximum salarial	<<Aucun>>			
Minimum patronal	<<Aucun>>			
Maximum patronal	<<Aucun>>			

Ces 2 cotisations sont ajoutées au profil 390 « Réduction DOM compétitivité renforcée ».

Les cotisations 00D2 « Limite 1.7 SMIC Paie en cours » et 00D4 « Limite 1.7 SMIC Contrat » sont retirées du profil 390 « Réduction DOM compétitivité renforcée ».

Exemples de bulletins :

Rémunération inférieure à 2 SMIC

BULLETIN CREATION

Etablissement Salarié CBRH PAIE 0000000045 LODEOM Renforcé Barth

Date d'entrée 01/01/2019 Date de sortie 13/08/1980

Sortie définitive ☐

Du 01/01/2020 au 31/01/2020

Trimestre forcé ☐ 31 / 31

Édité du 01/01/2020 au 31/01/2020

Bases forcées ☐ Tranches forcées ☐ Acquis n

Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
0002	Salaire mensuel	151,67			3 070,00
3718	Nb de jours calendaires à saisir				
3724	Priorité Plafond calculé	1,00			
9810	Trimestre calculé	21,00			

Code	Libellé	Base
00D6	Limite 2 SMIC Paie en cours	3 078,84
00D8	Limite 2 SMIC Contrat	3 078,84

Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
9700	Taux coefficient URSSAF			0,2199	
9702	Taux coefficient Chômage			0,0405	
9708	Taux coefficient Retraite			0,0601	
97H0	Régul retraite DSN 106				
97H2	Régul retraite DSN 105				
9808	Réduction dégressive DOM renforcée	3 070,00		-32,05	-983,94
9810	Réd dégressive DOM renforcée an	3 070,00		-32,05	-983,94
9818	Réduction dégressive DOM SECTORIEL	3 070,00			-799,43
9820	Rédu dégressive DOM SECTORIEL an	3 070,00			-799,43
9822	Régul Réd dégressive DOM SECTO	3 070,00			
9836	Réduction dégressive DOM Retraite	3 070,00			-184,51
9838	Réduction dégressive DOM retraite a	3 070,00			-184,51
9840	Régul Réduction dégressive DOM ret	3 070,00			

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES TAUX MONTANT
0002 Salaire mensuel	151,67			3 070,00	
TOTAL BRUT				3 070,00	
2000 Maladie	3 070,00	0,7500	23,03		7,0000 214,90
2030 Ass. Vieillesse TA	3 070,00	6,9000	211,83		8,5500 262,49
2080 Vieillesse dépl.	3 070,00	0,4000	12,28		1,9000 58,33
2090 Allocations familiales	3 070,00				3,4500 105,92
2120 Accident du travail	3 070,00				1,7000 52,19
2150 FNAL TA	3 070,00				0,1000 3,07
53M0 Réduction Maladie PS	3 070,00	-0,7500	-23,03		
5700 Contribution solidarité d'autonomie	3 070,00				0,3000 9,21
7020 Assurance Chômage	3 070,00	2,4000	73,68		4,0000 122,80
7180 AGS (FNGS)	3 070,00				0,1500 4,61
71A0 CET Assurance Chômage	3 070,00				0,0500 1,54
73M0 Réduction Assurance chômage PS	3 070,00	-2,4000	-73,68		
74A0 Contrib. équilibre général T1	3 070,00	0,8800	26,40		1,2900 39,60
74N0 Retraite comp. unifiée T1	3 070,00	3,1500	96,71		4,7200 144,90
9000 CSG déductible	3 016,28	6,8000	205,11		
9208 Taxe d'apprentissage	3 070,00				0,6800 20,88
9228 Formation continue - de 11 salariés	3 070,00				0,5500 16,89
9258 Contribution au dialogue social	3 070,00				0,0160 0,49
9818 Réduction dégressive DOM SECTORIEL	3 070,00				-799,43
9838 Réduction dégressive DOM Retraite	3 070,00				-184,51
TOTAL CHARGES SALARIALES			552,33		
9002 CSG non déductible	3 016,28	2,4000	72,39		
9004 CRDS	3 016,28	0,5000	15,08		
TOTAL RETENUES			639,80		73,88
NET IMPOTSABLE				2 517,67	

Rémunération supérieure à 2 SMIC

Salaires Bases de cotisation Cotisations Retenues Primes Non Imposables Commentaires Diagnostic

Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
0002	Salaire mensuel	151,67			3 080,00
3TV8	Nb de jours calendaires à saisir				

Code	Libellé	Base
0006	Limite 2 SMIC Paie en cours	3 078,84
0008	Limite 2 SMIC Contrat	3 078,84

9700	Taux coefficient URSSAF			0,2199	
9702	Taux coefficient Chômage			0,0405	
9708	Taux coefficient Retraite			0,0601	
97H0	Régul retraite DSN 106				
97H2	Régul retraite DSN 105				
9808	Réduction dégressive DOM renforcée	3 080,00		-32,00	-985,60
9810	Réd dégressive DOM renforcée an	3 080,00		-32,00	-985,60
9818	Réduction dégressive DOM SECTORIEL	3 080,00			-800,78
9820	Rédu. dégressive DOM SECTORIEL an	3 080,00			-800,78
9822	Régul Réd dégressive DOM SECTO	3 080,00			
9836	Réduction dégressive DOM Retraite	3 080,00			-184,82
9838	Réduction dégressive DOM retraite a	3 080,00			-184,82
9840	Régul Réduction dégressive DOM ret	3 080,00			

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGE S PATRONALES TAUX MONTANT
0002 Salaire mensuel	151,87			3 080,00	
TOTAL BRUT				3 080,00	
2000 Maladie	3 080,00	0,7500	23,10		7,0000 215,80
2030 Ass. Vieillesse TA	3 080,00	8,9000	212,52		8,5500 263,34
2080 Vieillesse dépl.	3 080,00	0,4000	12,32		1,9000 58,52
2090 Allocations familiales	3 080,00				3,4500 106,26
2120 Accident du travail	3 080,00				1,7000 52,36
2150 FNAL TA	3 080,00				0,1000 3,08
53M0 Réduction Maladie PS	3 080,00	-0,7500	-23,10		
5700 Contribution solidarité d'autonomie	3 080,00				0,3000 9,24
7020 Assurance Chômage	3 080,00	2,4000	73,92		4,0000 123,20
7180 AGS (FNGS)	3 080,00				0,1500 4,62
71A0 CET Assurance Chômage	3 080,00				0,0500 1,54
73M0 Réduction Assurance chômage PS	3 080,00	-2,4000	-73,92		
74A0 Contrib. équilibre général T1	3 080,00	0,8800	26,49		1,2900 39,73
74N0 Retraite comp. unifiée T1	3 080,00	3,1500	97,02		4,7200 145,38
9000 CSG déductible	3 026,10	6,8000	205,77		
9208 Taxe d'apprentissage	3 080,00				0,6800 20,94
9226 Formation continue - de 11 salariés	3 080,00				0,5500 16,94
9256 Contribution au dialogue social	3 080,00				0,0160 0,49
9818 Réduction dégressive DOM SECTORIEL	3 080,00				-800,78
9836 Réduction dégressive DOM Retraite	3 080,00				-184,82
TOTAL CHARGE S SALARIALE S			554,12		
9002 CSG non déductible	3 026,10	2,4000	72,63		
9004 CRDS	3 026,10	0,5000	15,13		
TOTAL RE TENUE S			641,88		75,64
NET IMPO SABLE				2 525,88	

Prime pouvoir d'achat

Ce dispositif prévu à l'origine par la loi portant mesures d'urgence économiques et sociales, est reconduit par la Loi pour le Financement de la Sécurité Sociale pour 2020, avec un grand nombre de caractéristiques identiques. Cependant, on notera quelques spécificités, notamment par l'introduction d'une nouvelle condition permettant de bénéficier des exonérations sociales et fiscales attachées à la prime.

Contexte d'attribution

La prime bénéficie aux salariés liés à l'entreprise par un contrat de travail, ainsi qu'aux intérimaires mis à disposition de l'entreprise utilisatrice ou aux agents publics relevant de l'établissement public à la date de versement de cette prime.

Son montant peut être modulé selon les bénéficiaires en fonction de la rémunération, du niveau de classification, de la durée de présence effective pendant l'année écoulée ou la durée de travail prévue au contrat au titre de la période pendant laquelle ils sont présents dans l'entreprise pour les salariés qui ne sont pas employés à temps plein ou entrés/sortis en cours d'année.

NB : Les congés maternité et paternité sont assimilés à des périodes de présence effective.

Conditions d'exonération

Pour bénéficier des exonérations sociale et fiscale, la prime doit répondre à un certain nombre de conditions cumulatives :

- Le versement doit être effectué entre le 1^{er} janvier 2020 et le 30 juin 2020
- Les employeurs doivent avoir mis en œuvre un accord d'intéressement, à la date de versement de la prime. A titre dérogatoire, les accords d'intéressement conclus entre le 1^{er} janvier 2020 et le 30 juin 2020 peuvent porter sur une durée inférieure à trois ans, sans pouvoir être inférieure à un an.

Modalités de mise en place de la prime

Le montant de la prime ainsi que, le cas échéant, le plafond et la modulation de son niveau entre les bénéficiaires sont négociés par accord d'entreprise ou de groupe ou décision unilatérale de l'employeur. Dans ce dernier cas, l'employeur devra informer, avant le versement de la prime, le comité social et économique (CSE).

Exonérations sociale et fiscale

La prime attribuée dans les conditions ci-dessus bénéficierait d'un régime de faveur. Elle est donc exonérée :

- d'impôt sur le revenu,
- de toutes les cotisations et contributions sociales d'origine légale ou conventionnelle,
- de la participation à l'effort construction,
- de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (en pratique, cela correspond toujours actuellement aux « contribution à la formation professionnelle » et « taxe d'apprentissage »),
- de la contribution supplémentaire à l'apprentissage,
- de la contribution dédiée au financement du compte personnel de formation pour les titulaires d'un contrat à durée déterminée (CPF -CDD).

Plafonnement de l'exonération :

Cette exonération est valable dans la limite de 1 000€ par bénéficiaire.

La part de montant dépassant cette somme doit donc être réintégrée dans l'assiette des cotisations et de l'impôt sur le revenu.

Pour tenir compte de tous ces points, nous adaptons notre paramétrage :

Élément national

0701 « Prime pouvoir d'achat 2020 »


Eléments nationaux : Prime pouvoir d'achat 2020
×

Caractéristiques

Commentaire

Prédéfini	CEGID
Code	0701
Libellé	Prime pouvoir d'achat 2020
Date de validité	01 janv. 2020
Libellé abrégé	Prime pouvoir d'a
Valeur	1,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Général
Convention collective	Toutes les conventions
☐ Type monétaire	☐ Prise en compte du décalage de paie
☐ Régime Alsace Moselle	

Il permet de renvoyer le mode de calcul de la prime avant ou après le 1^{er} janvier 2020.

0702 « Limite Exo prime pouvoir d'achat »


Éléments nationaux : Limite Exo prime pouvoir d'achat
✕

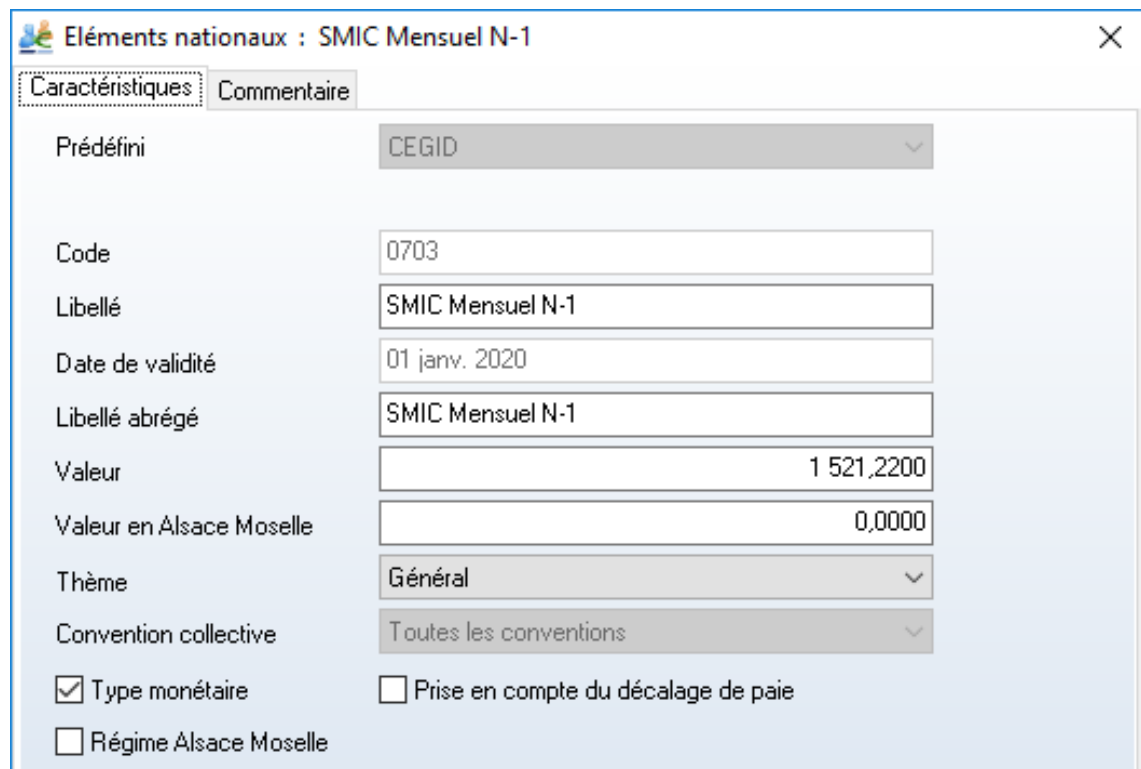
Caractéristiques

Commentaire

Prédéfini	CEGID
Code	0702
Libellé	Limite Exo prime pouvoir d'achat
Date de validité	01 janv. 2020
Libellé abrégé	Limite Exo prime
Valeur	1 000,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Général
Convention collective	Toutes les conventions
☒ Type monétaire	☐ Prise en compte du décalage de paie
☐ Régime Alsace Moselle	

Cet élément n'est pas modifié. Il s'agit d'une simple mise à jour.

0703 « SMIC Mensuel N-1 »



Eléments nationaux : SMIC Mensuel N-1	
Caractéristiques	
Prédéfini	CEGID
Code	0703
Libellé	SMIC Mensuel N-1
Date de validité	01 janv. 2020
Libellé abrégé	SMIC Mensuel N-1
Valeur	1 521,2200
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Général
Convention collective	Toutes les conventions
☒ Type monétaire	☐ Prise en compte du décalage de paie
☐ Régime Alsace Moselle	

Il permet de calculer le SMIC annuel pour l'année N-1.

0704 « 3 SMIC annuel 2018 prime pvr achat »


Eléments nationaux : 3 SMIC annuel 2018 prime pvr achat
✕

Caractéristiques

Commentaire

Prédéfini

CEGID

Code

0704

Libellé

3 SMIC annuel 2018 prime pvr achat

Date de validité

01 janv. 2020

Libellé abrégé

3 SMIC annuel 201

Valeur

0,0000

Valeur en Alsace Moselle

0,0000

Thème

Général

Convention collective

Toutes les conventions

☒ Type monétaire

☐ Prise en compte du décalage de paie

☐ Régime Alsace Moselle

Cet élément est mis à 0 car il n'est plus à utiliser à compter du 1^{er} janvier 2020.

Variables de paie

Création des variables de paie ci-dessous

Variable	Libellé	Objet
CML2	Smic 12 dernier mois (Z32)	Elle récupère le montant du cumul Z32 « SMIC Fillon » sur les 12 mois précédents la paie en cours.
CML4	Smic AIDE 12 dernier mois (ZB2)	Elle récupère le montant du cumul ZB2 « SMIC Réduction Aide à domicile » sur les 12 mois précédents la paie en cours.
CML6	SMIC 12 dernier mois	Somme les 2 variables précédentes
CML8	SMIC Prime Pouvoir d'achat	Elle renvoie la limite applicable avant ou après le 1 ^{er} janvier 2020 (valeur de l'élément national 0701)
CMM0	Brut Prime pouvoir d'achat	Elle renvoie la rémunération du salarié à comparer avant ou après le 1 ^{er} janvier 2020 (valeur de l'élément national 0701)
CMM2	SMIC Prime PEPA fixe	Elle détermine la valeur du SMIC annuel sur les 12 derniers mois sans tenir compte des absences et autres proratas
CMM4	Limite Prime pouvoir d'achat 1	Elle renvoie soit la valeur de l'élément national 0704, soit la valeur de la variable de paie CMM2
CMM6	Mois précédent (VP0080 - 1)	Elle renvoie le numéro du mois précédent la paie en cours (1, si on est en février (2))

Pour prendre en compte ces nouveaux éléments, nous modifions les variables de paie suivantes :

- CHY2 « Limite Prime pouvoir d'achat 1 » : la variable de paie CMM4 remplace l'élément national 0704 et la variable de paie CML8 remplace la variable de paie CHY4 « SMIC Fillon N-1 (Z32) »

Variable : CHY2 Limite Prime pouvoir d'achat 1

Prédéfini : CEGID

Code : CHY2

Libellé : Limite Prime pouvoir d'achat 1

Nature : Test

Thème : Calcul de la paie

Test

Si : Eléments dynamiques 100 ... Limite PEPA = Valeur (coef, taux, quant 1

FIN

Alors : Valeur (coef, taux, quant 1 1 * Variables de paie CMM4 ... Limite fixe Prime pouv

FIN

Sinon : Valeur (coef, taux, quant 1 1 * Variables de paie CML8 ... SMIC Prime Pouvoir d

FIN

- CHM6 « Brut Prime pouvoir d'achat » : modification du libellé avec retrait de la mention N-1 ; la variable de paie CMM0 remplace la variable de paie 2108 « Rémunération brute antérieure (01) »

Variable : CHM6 Brut Prime pouvoir d'achat

Prédéfini : CEGID

Code : CHM6

Libellé : Brut Prime pouvoir d'achat

Nature : Test

Thème : Calcul de la paie

Test

Si : Base rémunération 10L8 ... Rémunération Brute = Valeur (coef, taux, quant 0

FIN

Alors : Valeur (coef, taux, quant 1 1 * Variables de paie CMM0 ... Brut Prime pouvoir d'a

FIN

Sinon : Base rémunération 10L8 ... Rémunération Brute FIN

Rémunération

Création de la rémunération 10M4 « Prime pouvoir d'achat soumise » : elle est identique à la rémunération 10M2 « Prime pouvoir d'achat soumise » ; la différence provient de l'onglet DSN où il est indiqué le code à utiliser à partir du cahier technique DSN 2020.

Rémunération : 10M4 Prime pouvoir d'achat soumise

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Prédéfini CEGID

Code 10M4 Libellé Prime pouvoir d'achat soumise

Nom court Prime pouvoir d'a

Thème Primes / Indemnités imposables

Activité <Toutes>

☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

☐ A exclure du calcul du maintien ☐ A exclure du calcul de la paie à l'envers

☐ Participe au calcul des IJSS

☐ A ajouter dans le coût global du salarié

Critère d'application : variable de paie CMM8 : valeur 1, si l'élément national a la valeur 1.

Rémunération : 10M4 Prime pouvoir d'achat soumise

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Type de calcul effectué Montant

Base & Taux & Coefficient & Montant

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	<Aucun>			Variables de paie
Valeur				CHN0
	...	...	...	Prime pouvoir d'achat ...
Montant	Quantité			
Quantité				
Imprimable/Décimales	☐ 2	☐ 2	☐ 2	☐ 2

Mini & Maxi

	Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>	
Maximum	<<Aucun>>	

Variable de paie CMM8 « Application PEPA soumise 043/902 »

Rémunération : 10M4 Prime pouvoir d'achat soumise

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

☐ Périodicité Aucun

Nature prime

Nature 902 902 - Potentiel nouveau type (PEPA) prime exceptionnelle pouvoir d'achat

Date d'application 01 janv. 2019

Date modification 26 déc. 2019

Autres éléments

Autre élément <Aucune>

Date d'application 01 janv. 2016

Date modification 27 déc. 2018

Rappels de paie

Type rappel de paie Autres

☐ Non soumis à cotisation

Variable : CMM8 Application PEPA soumise 043/902

Prédéfini CEGID

Code CMM8

Libellé Application PEPA soumise 043/902

Nature Test

Thème Calcul de la paie

Test Bloc Note

Si Eléments nationaux 0701 Prime pouvoir d'achat = Valeur (coef, taux, quant 1

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quant 1 1 **FIN**

Sinon Valeur (coef, taux, quant 0 0 **FIN**

La rémunération 10M4 est ajoutée au groupe de rubriques liées 1090 « Prime pouvoir d'achat »

Par ailleurs, nous désactivons la rémunération 10M2 « Prime pouvoir d'achat soumise » à compter du 1^{er} janvier 2020 par la mise en place d'un critère d'application via la variable de paie CMN0 « Application PEPA soumise 043/902 2 ».

Variable de paie CMN0 « Application PEPA soumise 043/902 2 »

Variable : CMN0 Application PEPA soumise 043/902 2

Prédéfini : CEGID

Code : CMN0

Libellé : Application PEPA soumise 043/902 2

Nature : Test

Thème : Calcul de la paie

Test Bloc Note

Si Variables de paie CMM... Application PEPA soumise 043/902 2 = Valeur (coef, taux, quant 1

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quant 0 0 FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quant 1 1 FIN

Le principe de fonctionnement n'est pas modifié.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2020, en saisie de bulletin de paie,

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	
0002	Salaire mensuel	151,67			2 000,00	
10L6	Limite PEPA (Macron)				54 763,92	
10L8	Rémunération Brute N-1				24 000,00	
10M0	Prime pouvoir d'achat versée				1 300,00	
10M2	Prime pouvoir d'achat soumise					
10M4	Prime pouvoir d'achat soumise				300,00	
59M8	Prime Pouvoir d'achat (CTP510)			1 000,00		

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	
80M0	Prime pouvoir d'achat non soumise				1 000,00	

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER
0002 Salaire mensuel	151,67			2 000,00
10M4 Prime pouvoir d'achat soumise				300,00
TOTAL BRUT				2 300,00
TOTAL CHARGES SALARIALES		413,79		
9002 CSG non déductible	2 259,75	2,4000	54,23	
9004 CRDS	2 259,75	0,5000	11,30	
TOTAL RETENUES		479,32		90,76
NET IMPOSABLE			1 886,21	
80M0 Prime pouvoir d'achat non soumise			1 000,00	

Taxe CDDU

Activation

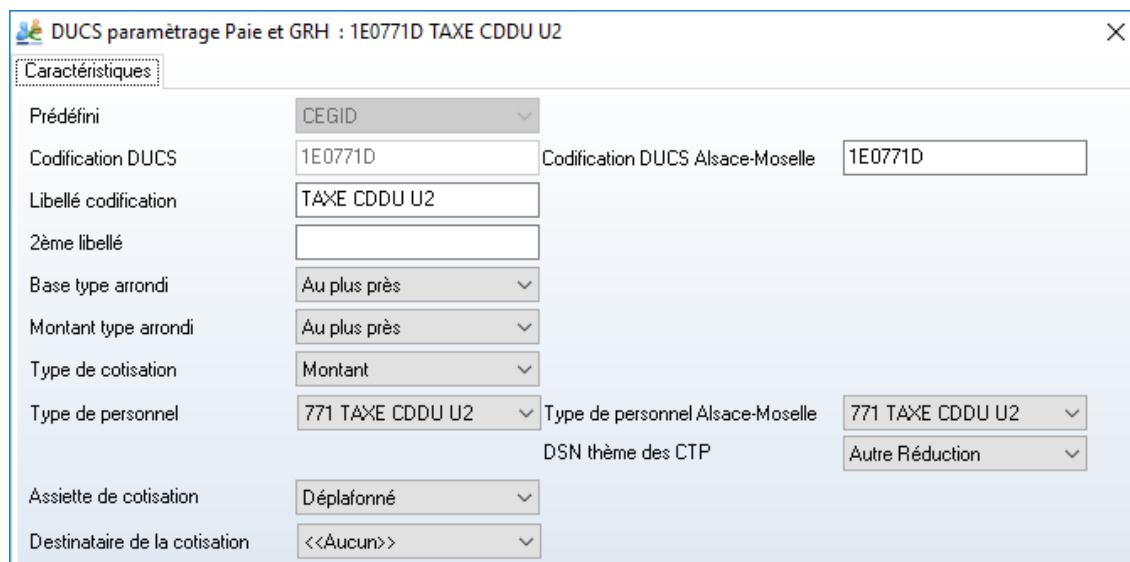
La loi de finance pour 2020 ayant été publié, nous activons la taxe CDDU : mise à jour de l'élément national 0537 « Application taxe CDDU » avec la valeur 1 au 1^{er} janvier 2020 au lieu de 0.

Loi n°2019-1387 du 28/12/2019 au JO du 30/12/2019

Déclaration des cotisations de taxes CCDUs

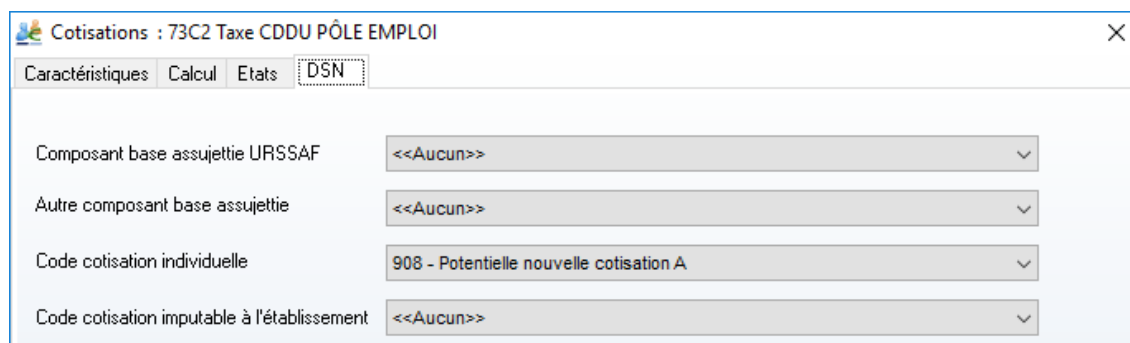
Mise à jour de la partie déclarative des cotisations de taxes CCDUs

Création de la codification DUCS 1E0771D « TAXE CDDU U2 »



Cette codification est affectée à la cotisation 73C0 « Taxe CDDU »

Modification de l'onglet DSN des cotisations 73C2 « Taxe CDDU PÔLE EMPLOI » et 73C4 « Taxe CDDU MSA » qui devient : 908 – Potentielle nouvelle cotisation A

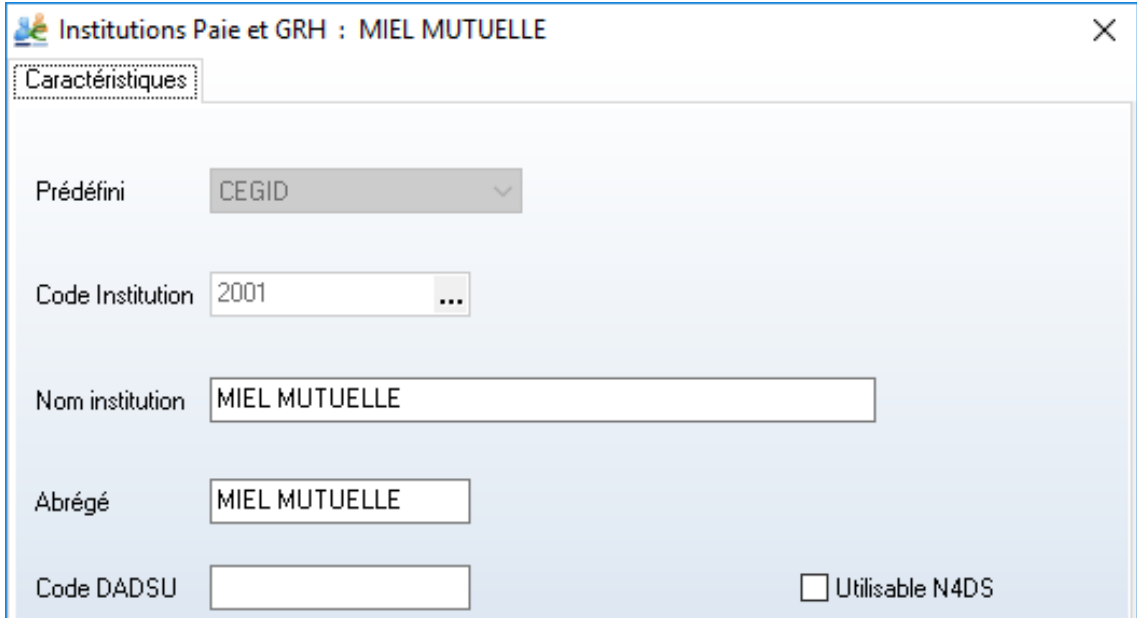


Pour plus d'information sur la taxe CDDU, veuillez-vous reporter à l'annexe en fin de cette documentation.

DSN

Organisme

Création de l'organisme 2001 « MIEL MUTUELLE »



Institutions Paie et GRH : MIEL MUTUELLE

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

Code Institution: 2001

Nom institution: MIEL MUTUELLE

Abrégé: MIEL MUTUELLE

Code DADSU:

☐ Utilisable N4DS

<https://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p19v01/>

Apprenti

Avec la mise en place du CT 2020 de la DSN, il est demandé par les organismes de transmettre l'assiette exonérée de cotisations salariales pour les apprentis.

Nous vous apportons donc 2 nouvelles rubriques de cotisation :

- Pour l'AGIRC-ARRCO, 7400 « DSN Assiette exo salariale Apprenti »

Cotisations : 7400 DSN Assiette exo salariale Apprenti

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Prédéfini CEGID Code 7400

Libellé DSN Assiette exo salariale Apprenti

Nature Cotisation Thème TAXES DIVERSES

Nom court DSN Assiette exo ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme ARRCO ☐ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité <Toutes> Critère d'application CMOO

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Cotisations : 7400 DSN Assiette exo salariale Apprenti

Caractéristiques Calcul Etats DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Base d'une Cotisation	0984	Base retraite unifiée app < 0.79	☒	2
Tranche plafond	Sur La Tranche 1				
Taux salarial	<<Aucun>>			☐	2
Taux patronal	<<Aucun>>			☐	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Cotisations : 7400 DSN Assiette exo salariale Apprenti

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Composant base assujettie URSSAF <<Aucun>>

Autre composant base assujettie <<Aucun>>

Code cotisation individuelle 109 - Exo cotis. salariales de retraite complémentaire au titre de l'emploi d'un :

Code cotisation imputable à l'établissement <<Aucun>>

Cette cotisation est ajoutée aux profils suivants :

Code : 7400 Libellé : Apprenti +11 et -20 NC taux AT Nature : Cotisation Imprimable : ☐				
Liste des profils associés				
Type	Code	Libellé	Thème du Profil	Prédéfini
Profil type	356	Apprenti +11 et -20 NC taux AT		CEGID
Profil type	AG0	Apprenti -11 Cadre taux AT		CEGID
Profil type	358	Apprenti +20 NC taux AT		CEGID
Profil type	AG4	Apprenti +20 Cadre taux AT		CEGID
Profil type	354	Apprenti - 11 NC taux AT		CEGID
Profil type	AG2	Apprenti +11/-20 Cadre taux AT		CEGID
Nombre de profil : 6				

- Pour la MSA, 7500 « DSN Assiette exo salariale MSA »

Cotisations : 7500 DSN Assiette exo salariale MSA

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Prédéfini : CEGID Code : 7500

Libellé : DSN Assiette exo salariale MSA

Nature : Cotisation Thème : TAXES DIVERSES

Nom court : DSN Assiette exo ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme : MSA ☐ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité : <Toutes> Critère d'application : CM00

Validité

Du : <<Aucun>> Au : <<Aucun>>

Mois : <<Aucun>> Mois : <<Aucun>>

Mois : <<Aucun>> Mois : <<Aucun>>

Cotisations : 7500 DSN Assiette exo salariale MSA

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Base d'une Cotisation	0984	Base retraite unifiée app < 0.79	☒ 2
Tranche plafond	Sur La Tranche 1			
Taux salarial	<<Aucun>>			2
Taux patronal	<<Aucun>>			2
Forfait salarial	<<Aucun>>			2
Forfait patronal	<<Aucun>>			2
Minimum salarial	<<Aucun>>			
Maximum salarial	<<Aucun>>			
Minimum patronal	<<Aucun>>			
Maximum patronal	<<Aucun>>			

Cotisations : 7500 DSN Assiette exo salariale MSA

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Composant base assujettie URSSAF <<Aucun>>

Autre composant base assujettie <<Aucun>>

Code cotisation individuelle 109 - Exo cotis. salariales de retraite complémentaire au titre de l'emploi d'un é

Code cotisation imputable à l'établissement <<Aucun>>

Cette cotisation est ajoutée aux profils suivants :

Code : 7500 Libellé : DSN Assiette exo salariale MSA Nature : Cotisation Imprimable : ☐				
Liste des profils associés				
Type	Code	Libellé	Thème du Profil	Prédéfini
Profil type	686	MSA Apprenti NC -11 Taux AT		CEGID
Profil type	688	MSA Apprenti NC +11 et -20 Taux AT		CEGID
Profil type	690	MSA Apprenti NC +20 Taux AT		CEGID
Profil type	AG6	MSA Apprenti Cadre -11 Taux AT		CEGID
Profil type	AG8	MSA Apprenti Cadre +11 et -20 Taux AT		CEGID
Profil type	AH0	MSA Apprenti Cadre +20 Taux AT		CEGID
Nombre de profil : 6				

Les 2 cotisations ci-dessus ne se déclenchent qu'à compter du 1^{er} janvier 2020.

Variable de paie CMO0 « Déclenchement CT 2020 »

Variable : CMO0 Déclenchement CT 2020

Prédéfini CEGID

Code CMO0

Libellé Déclenchement CT 2020

Nature Test

Thème Calcul de la paie

Test Bloc Note

Si Eléments nationaux 1978 CT 2020 = Valeur (coef, taux, quar 1

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quar 1 1 FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quar 0 0 FIN

Réduction LODEOM renforcée

Modification des bases des cotisations 9818 « Réduction dégressive DOM renforcée » et 9822 « Régul Réd dégressive DOM renforcée » : la variable de paie 0202 « Base sécurité sociale (31) » remplace la variable de paie CL66 « Base réduction dégressive DOM INNOV ».

Modification de la base de la cotisation 9820 « Rédu. dégressive DOM renforcée an » : la variable de paie 3950 remplace la variable de paie CL60 « Base réduction dégressive DOM CICE ».

Profils réduction générale annuelle

Les cotisations 58XX relatives à la réduction générale sont retirées des profils de réduction Fillon/CICE car elles ne sont plus calculées.

4. Plans de paie – 19 décembre 2019

Valeurs 2020

Plafond de la sécurité sociale

Mise à jour des éléments nationaux suivants :

Code	Libellé	Date de validité	Valeur
0001	Plafond SS Mensuel	01/01/2020	3428
0002	Plafond SS Annuel	01/01/2020	41136
0003	Plafond SS Trimestriel	01/01/2020	10284
0004	Plafond SS quinzaine	01/01/2020	1714
0005	Plafond SS semaine	01/01/2020	791
0006	Plafond SS Jour	01/01/2020	189
0007	Plafond SS Heure	01/01/2020	26

Arrêté du 2 décembre 2019 au JO du 3 décembre 2019

SMIC

Mise à jour des valeurs du SMIC applicables au 01/01/2020 (éléments nationaux 0008, 0010, 0011 et 0012)

Valeur mensuelle : 1539.42 €

Valeur horaire : 10.15 €

Décret n°2019-1387 du 18 décembre 2019 au JO du 19 décembre 2019

Minimum garanti

Mise à jour de la valeur du Minimum Garanti applicable au 01/01/2020 (élément national 0020)

Valeur : 3.65 €

Décret n°2019-1387 du 18 décembre 2019 au JO du 19 décembre 2019

Pourcentage Smic base apprenti

Mise à jour de la valeur du % SMIC base apprenti (élément national 0706)

Valeur : 0.79 (79%)

AGS

Maintien de la valeur actuelle au 01/01/2020

Code	Libellé	Date de validité	Valeur
0509	AGS FNGS Part Patronale	01/01/2020	0,15
0095	Taux contribution chômage spectacle	01/01/2020	11.6
0518	AGS FNGS Spectacle	01/01/2020	0.15

Décision du Conseil d'administration de l'AGS du 4 décembre 2019

Changement seuil d'effectif - FNAL

A compter de 2020, le seuil d'assujettissement à la cotisation FNAL à 0.5 passe de 20 à 50 salariés. Le taux de 0.10 s'applique désormais aux entreprises de 0 à 49 salariés.

Nous créons l'élément national 1974 « FNAL +50 2020 ». Il est valorisé à 1 à partir du 01/01/2020.

 **Eléments nationaux : FNAL +50 2020** ×

Caractéristiques **Commentaire**

Prédéfini CEGID

Code 1974

Libellé FNAL +50 2020

Date de validité 01 janv. 2020

Libellé abrégé FNAL +50 2020

Valeur 1,0000

Valeur en Alsace Moselle 0,0000

Thème Général

Convention collective Toutes les conventions

☒ Type monétaire ☒ Prise en compte du décalage de paie

☐ Régime Alsace Moselle

Cas des entreprises avec moins de 20 salariés

Nous modifions la variable 0888 « Test effectif FNAL +20/+50 » pour prendre en compte le changement de seuil.

0888 « Test effectif FNAL +20/+50 »

Variable : 0888 Test effectif FNAL +20

Prédéfini : CEGID

Code : 0888

Libellé : Test effectif FNAL +20

Nature : Test

Thème : Calcul de la paie

Test Bloc Note

Si : Eléments dynamiques 514 ... Entreprise de plus de = Valeur (coef, taux, quant 0

FIN

Alors : Valeur (coef, taux, quant 1 1 FIN

Sinon : Valeur (coef, taux, quant 1 1 * Variables de paie CM64 ... Crit App. FNAL <50 1

FIN

Puis CM84 « Crit App. FNAL <50 1 »

Variable : CM84 Crit App. FNAL <50 1

Prédéfini	CEGID
Code	CM84
Libellé	Crit App. FNAL <50 1
Nature	Test
Thème	Calcul de la paie

Test Bloc Note

Si Eléments nationaux 1974 ... FNAL +50 2020 <> Valeur (coef, taux, quant 0

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quant 1 1 * Variables de paie CM86 ... Crit App. FNAL <5

FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quant 0 0 **FIN**

Et CM86 « Crit App. FNAL <50 2 »

Variable : CM86 Crit App. FNAL <50 2

Prédéfini	CEGID
Code	CM86
Libellé	Crit App. FNAL <50 2
Nature	Test
Thème	Calcul de la paie

Test Bloc Note

Si Eléments dynamiques 580 ... Entreprise de plus de <> Valeur (coef, taux, quant 0

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quant 0 0 **FIN**

Sinon Valeur (coef, taux, quant 1 1 **FIN**

Dossiers existants au 1^{er} janvier 2020 : profil FNAL « + 20 » renseignés dans les paramètres sociétés

Paramètres société

Paramètres Société

- Paie
 - Paramètres
 - Salarié
 - Caractéristiques**
 - Génération comptable
 - N4DS
 - Préférences
 - Formation
 - Interface
 - Compléments

Caractéristiques

Calcul de la paie à l'envers

Méthode de recherche Net à payer

Nombre d'itérations 50 Arrondi 0,10

Profil dossier

Profil FNAL + 9 salariés CEG 019 FNAL + 20

Méthode

Taux horaire d'absence En Heures Réelles

Le taux de 0.10 s'applique désormais aux entreprises entre 20 et 50 salariés.

Dans le cas des entreprises de + de 20 salariés il sera demandé à l'ouverture du bulletin de saisir l'élément dynamique 580 « Entreprise de plus de 50 salariés »

Eléments nationaux manquants

Des éléments ont été détectés manquants. Voulez-vous les saisir maintenant ?

Libellé	Code table	Niveau	Élément dynamique
Entreprise de plus de 50 salariés	OUVNON	DOS DJT001	

Commentaire sur l'élément dynamique 580

Indiquer si l'entreprise est de plus de 50 salariés :
Coché = "OUI"
Non coché = "Non"

Création de nouvelles cotisations qui sont ajoutées aux profils FNAL +20 afin de pouvoir déclencher uniquement la TA pour les entreprises de 20 à 49 salariés sans avoir à modifier le profil.

Cotisation	Libellé	Profil	Libellé Profil
5042	FNAL TA < 50	019	FNAL + 20 salariés
5044	FNAL TA < 50	061	FNAL + 20 CCVRP
5046	FNAL TA < 50 (Formateur)	065	FNAL Formateurs
5048	FNAL TA < 50 (Artiste)	096	FNAL Intermittents taux réduits +20
5050	FNAL TA < 50 (Artiste forf.)	097	FNAL Intermittents spect. Forfait
5054	FNAL TA < 50	374	FNAL contrat Bassin Emploi Redynamisé
5056	FNAL TA < 50 stagiaire	804	Fnal +20 stagiaire
5058	FNAL TA < 50 MSA	LD8	MSA FNAL + 20 salariés
5064	FNAL TA < 50	TR2	FNAL + 20 salariés (sportif)

Ainsi, en répondant à l'élément dynamique 580, le taux de 0.10 ou 0.50 s'appliquera automatiquement.

Dossiers créés à partir du 1^{er} janvier 2020 : entreprises de + de 50 salariés

Paramètres société

- Paramètres Société
- Paie
 - Paramètres
 - Salarié
 - Caractéristiques
 - Génération comptable
 - N4DS
 - Préférences
 - Formation
 - Interface
 - Compléments

Caractéristiques

Calcul de la paie à l'envers

Méthode de recherche

Nombre d'itérations Arrondi

Profil dossier

Profil FNAL + 9 salariés

Méthode

Taux horaire d'absence

Pour les dossiers d'entreprises de + de 50 salariés créés à partir du 1^{er} janvier 2020, nous avons créé les cotisations/profils suivants ne nécessitant pas de répondre à l'élément dynamique 580.

Cotisation	Libellé	Profil	Libellé Profil
5018	FNAL Tot. BER	FB2	FNAL + 50 contrat Bassin Emploi Redynamisé
5022	FNAL Tot. (Artiste)	FA8	FNAL + 50 Intermittents spect. forfait
5024	FNAL Tot. (Artiste)	FA6	FNAL + 50 Intermittents taux réduits
5026	FNAL Tot.	FA0	FNAL + 50 salariés
5028	FNAL Tot. (Formateurs)	FA4	FNAL + 50 Formateurs
5034	FNAL Tot.	FB8	MSA FNAL + 50 salariés
5036	FNAL Tot. (Vendeur domicile)	FB0	FNAL + 50 vendeur à domicile
5040	FNAL Tot. stagiaire +50	FB4	FNAL + 50 stagiaire

Changement seuil d'effectif – Réduction générale

Pour prendre en compte l'évolution du seuil d'effectif au niveau du coefficient de la réduction générale, nous modifions notre paramétrage.

Création des variables de paie suivantes :

CM92 « Test effectif FNAL + 50 >2020 »

Variable : CM92 Test effectif FNAL + 50 >2020

Prédéfini	CEGID
Code	CM92
Libellé	Test effectif FNAL + 50 >2020
Nature	Test
Thème	Calcul de la paie

Test Bloc Note

Si Eléments dynamiques 580 ... Entreprise de plus de <> \$ Valeur (coef, taux, quant) 0

FIN

Alors Eléments nationaux 0126 ... FNAL + 20 salariés > FIN

Sinon Eléments nationaux 0109 ... FNAL TA part patron FIN

Elle détermine le taux du FNAL à prendre en compte pour le coefficient de la réduction à compter de 2020.

CM94 « Réduction taux FNAL »

Variable : CM94 Réduction taux FNAL

Prédéfini : CEGID

Code : CM94

Libellé : Réduction taux FNAL

Nature : Test

Thème : Calcul de la paie

Test

Si : Eléments nationaux 1974 ... FNAL +50 2020 <> Valeur (coef, taux, quant) 0

AND : Eléments dynamiques 514 ... Entreprise de plus de = Valeur (coef, taux, quant) 1

FIN

Alors : Valeur (coef, taux, quant) 1 1 * Variables de paie CM92 ... Test effectif FNAL

FIN

Sinon : Variables de paie 1432 ... Test FNAL -20 OU +; **FIN**

Cette variable de paie remplace la variable de paie 1432 « Test FNAL -20 OU +20 » dans la variable de paie CK08 « Taux réduction URSSAF » qui détermine les taux de cotisation URSSAF à prendre en compte pour le coefficient de la réduction générale.

Variable : CK08 Taux réduction URSSAF

Prédéfini : CEGID

Code : CK08

Libellé : Taux réduction URSSAF

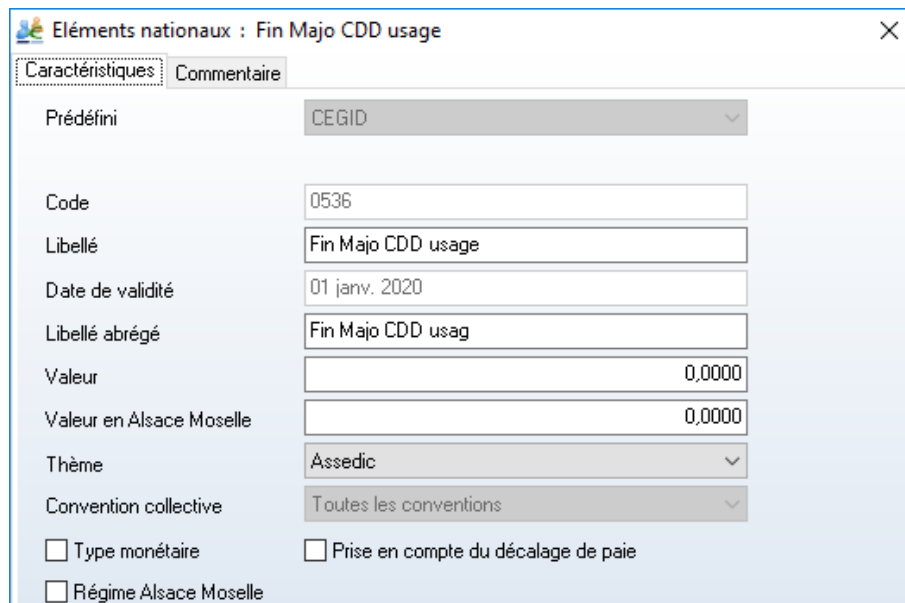
Nature : Calcul

Thème : Calcul de la paie

Type de base	Base	Opérateur
Variables de paie 1426 ...	Total cotisations urssaf	+ ▼
Eléments nationaux 0152 ...	Contribution solidarité d'autonomie	+ ▼
Variables de paie CM94 ...	Réduction taux FNAL	+ ▼
Eléments nationaux 0540 ...	Fraction Taux AT Réduction	FIN ▼

Assurance Chômage pour les CDDU

Mise en place d'une majoration de la contribution d'assurance chômage pour les CDDU des ouvriers dockers occasionnels. La majoration de 0,5% pour ces CDDU s'applique aux périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 (élément national 0536 à 0).



Eléments nationaux : Fin Majo CDD usage	
Caractéristiques	
Prédéfini	CEGID
Code	0536
Libellé	Fin Majo CDD usage
Date de validité	01 janv. 2020
Libellé abrégé	Fin Majo CDD usag
Valeur	0,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Assedic
Convention collective	Toutes les conventions
☐ Type monétaire	☐ Prise en compte du décalage de paie
☐ Régime Alsace Moselle	

Taxe forfaitaire CDDU

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2020 envisage de mettre en place une taxe forfaitaire de 10€ applicable aux contrats d'usage qui entrerait en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Elle serait due à la date de conclusion du contrat et devrait être acquittée au plus tard lors de la prochaine échéance normale de paiement des cotisations et contributions sociales suivant la date de conclusion du contrat.

Chaque contrat d'usage conclu donnerait lieu au paiement de la taxe (1 contrat = 1 taxe de 10€).

En l'état du texte, cette taxe ne s'appliquerait pas :

- Aux contrats conclus avec les salariés relevant des professions de la production cinématographique, de l'audiovisuel ou du spectacle ;
- Aux contrats conclus par les associations intermédiaires ;
- Aux contrats conclus avec les ouvriers dockers occasionnels ;
- Aux contrats conclus dans les entreprises relevant de secteurs d'activité couverts par une convention ou un accord collectif de travail étendu prévoyant une durée minimale applicable à ces contrats et définissant les conditions dans lesquelles il est proposé au salarié de conclure un contrat de travail à durée indéterminée au terme d'une durée cumulée de travail effectif. La liste de ces secteurs devrait être déterminée **par un arrêté dont on attend la publication au Journal officiel**.

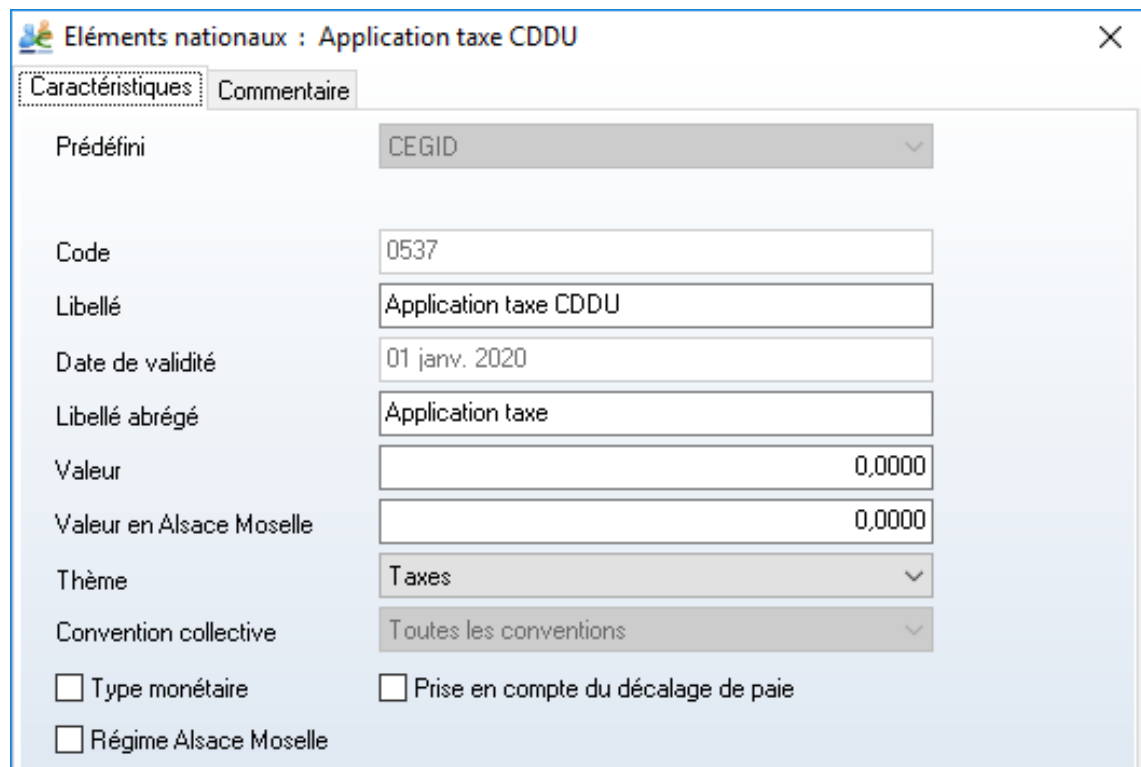
Nous attirons votre attention sur le fait que le PLF est à ce jour toujours en cours de discussion au Parlement, cette taxe n'a donc pas d'existence juridique tant que le PLF n'a pas été publié au Journal officiel et sous réserve d'une censure du Conseil constitutionnel.

Néanmoins, la taxe forfaitaire a été adoptée par les 2 chambres en 1^{ère} lecture

C'est pourquoi nous avons choisi qu'elle ne soit pas calculée par défaut **sur ce plan de paie**, mais que vous puissiez la déclencher manuellement sur vos contrats d'usage conclus à compter du 1^{er} janvier 2020, en attendant la diffusion du 1^{er} plan de paie de janvier.

Création des éléments nationaux suivants :

0537 « Application taxe CDDU »



Eléments nationaux : Application taxe CDDU	
Prédéfini	CEGID
Code	0537
Libellé	Application taxe CDDU
Date de validité	01 janv. 2020
Libellé abrégé	Application taxe
Valeur	0,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Taxes
Convention collective	Toutes les conventions
☐ Type monétaire	☐ Prise en compte du décalage de paie
☐ Régime Alsace Moselle	

Par défaut, sa valeur est à 0. Vous devez dupliquer cet élément pour appliquer la taxe CDDU, si vous le souhaitez avant que nous n'apportons cette valeur.

0539 « Taxe CDDU »

Éléments nationaux : Taxe CDDU

Caractéristiques | Commentaire

Prédéfini: CEGID

Code: 0539

Libellé: Taxe CDDU

Date de validité: 01 janv. 2020

Libellé abrégé: Taxe CDDU

Valeur: 10,0000

Valeur en Alsace Moselle: 0,0000

Thème: Taxes

Convention collective: Toutes les conventions

☒ Type monétaire ☐ Prise en compte du décalage de paie

☐ Régime Alsace Moselle

Création des cotisations suivantes :

73B8 « Taxe CDDU »

Cotisations : 73B8 Taxe CDDU

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID Code: 73B8

Libellé: Taxe CDDU

Nature: Cotisation Thème: ASSEDIC

Nom court: Taxe CDDU ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: ☐ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> Critère d'application: ...

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Elle permet de déclencher ou non les cotisations 73C0, 73C2 et 73C4

Cotisations : 7388 Taxe CDDU

Caractéristiques Calcul Etats DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Elément National	0539 ...	Taxe CDDU	☒	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			☐	2
Taux patronal	<<Aucun>>			☐	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Pour les salariés ayant des contrats de plus d'un mois (donc au moins 2 bulletins de paie pour le même contrat), la présence de cette rubrique sur chaque bulletin fera que les cotisations ci-dessous ne se déclencheront plus dès le 2^{ème} mois.

73C0 « Taxe CDDU »

Cotisations : 73C0 Taxe CDDU

Caractéristiques Calcul Etats

Prédéfini CEGID Code 73C0

Libellé Taxe CDDU

Nature Cotisation Thème ASSEDIC

Nom court Taxe CDDU ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme URSSAF ☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité <Toutes> Critère d'application CMC0

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Taxe forfaitaire CDDU à destination de l'organisme URSSAF

Bulletin simplifié

Code de regroupement 301 ... Autres contributions dues par l'employeur

Theme AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR

Cotisations : 73C0 Taxe CDDU

Caractéristiques Calcul Etats

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Base d'une Cotisation	1020 ...	Base Assurance Chômage	☒	2
Tranche plafond	TR1 + TR2				
Taux salarial	<<Aucun>>			☐	2
Taux patronal	<<Aucun>>			☐	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal	Elément National	0539 ...	Taxe CDDU	☒	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Elle n'est actuellement liée à aucune codification DUCS car nous attendons l'officialisation du CTP à utiliser et les modalités de déclaration.

73C2 « Taxe CDDU PÔLE EMPLOI »

Cotisations : 73C2 Taxe CDDU PÔLE EMPLOI

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID Code: 73C2

Libellé: Taxe CDDU PÔLE EMPLOI

Nature: Cotisation Thème: ASSEDIC

Nom court: Taxe CDDU ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: POLE EMPLOI ☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> Critère d'application: CMC0

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Taxe forfaitaire CDDU à destination de l'organisme PÔLE EMPLOI

Bulletin simplifié

Code de regroupement: 301 Autres contributions dues par l'employeur

Theme: AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR

Cotisations : 73C2 Taxe CDDU PÔLE EMPLOI

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation: Variable de Paie	1088	Base Assurance chômage	☒	2
Tranche plafond: En Totalité du Salaire				
Taux salarial: <<Aucun>>			☐	2
Taux patronal: <<Aucun>>			☐	2
Forfait salarial: <<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal: Élément National	0539	Taxe CDDU	☒	2
Minimum salarial: <<Aucun>>				
Maximum salarial: <<Aucun>>				
Minimum patronal: <<Aucun>>				
Maximum patronal: <<Aucun>>				

Variable de paie 1088 « Base Assurance chômage »

Variable : 1088 Base Assurance chômage

Prédéfini: CEGID

Code: 1088

Libellé: Base Assurance chômage

Nature: Calcul

Thème: Calcul de la paie

Type de base	Base	Opérateur
Tranche 1 rubrique de base	1020 ...	Base Assurance Chômage
Tranche 2 rubrique de base	1020 ...	Base Assurance Chômage
Tranche 1 rubrique de base	1024 ...	Base Assurance Chômage spectacle
Tranche 2 rubrique de base	1024 ...	Base Assurance Chômage spectacle

73C4 « Taxe CDDU MSA »

Cotisations : 73C4 Taxe CDDU MSA

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

Code: 73C4

Libellé: Taxe CDDU MSA

Nature: Cotisation

Thème: ASSEDIC

Nom court: Taxe CDDU

Organisme: MSA

Activité: <Toutes>

Validité: Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Rubrique imprimable sur le bulletin

Critère d'application: CMC0

Taxe forfaitaire CDDU à destination de l'organisme MSA

Cotisations : 73C4 Taxe CDDU MSA

Caractéristiques

Calcul

Etats

DSN

Activités

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Base d'une Cotisation	1020 ...	Base Assurance Chômage	2
Tranche plafond	TR1 + TR2			
Taux salarial	<<Aucun>>			2
Taux patronal	<<Aucun>>			2
Forfait salarial	<<Aucun>>			2
Forfait patronal	Elément National	0539 ...	Taxe CDDU	2

La partie déclarative de ces 3 cotisations (codification DUCS pour l'URSSAF et code cotisation individuelle pour Pôle Emploi et MSA) sera fournie dans un prochain plan de paie (janvier 2020), suite à l'officialisation des consignes.

Ces 3 cotisations ont le même critère d'application : la variable de paie CMC0 « Application Taxe CDDU 1/2 »

Variable : CMC0 Application Taxe CDDU 1/2

Prédéfini : CEGID

Code : CMC0

Libellé : Application Taxe CDDU 1/2

Nature : Test

Thème : Calcul de la paie

Test

Bloc Note

Si : Eléments nationaux 0537 ... Application tax CDD <> Valeur (coef, taux, quant) 0

FIN

Alors : Valeur (coef, taux, quant) 1 1 * Variables de paie CMC2... Application Taxe CDD

FIN

Sinon : Valeur (coef, taux, quant) 0 0 FIN

Création des profils « cas particulier » de type « divers » suivants :

454 « Taxe CDDU »

Code : 454 Taxe CDDU		Prédéfini Cegid : CEGID		
Type du Profil : Cas Particuliers		Thème du Profil : Divers		
<u>Liste des Rubriques Associées</u>				
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini
Cotisation	73B8	Taxe CDDU		CEGID
Cotisation	73C0	Taxe CDDU	✓	CEGID
Nombre de rubrique : 2 Profil : 454 Taxe CDDU				

456 « Taxe CDDU PÔLE EMPLOI »

Code : 456		Taxe CDDU PÔLE EMPLOI		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil :		Cas Particuliers		Thème du Profil : Divers	
Liste des Rubriques Associées					
Nature	Code	Libellé		Imprimable	Prédéfini
Cotisation	73B8	Taxe CDDU			CEGID
Cotisation	73C2	Taxe CDDU PÔLE EMPLOI		✓	CEGID
Nombre de rubrique :		2		Profil : 456 Taxe CDDU PÔLE EMPLOI	

458 « Taxe CDDU MSA »

Code : 458 Taxe CDDU MSA		Prédéfini Cegid : CEGID		
Type du Profil : Cas Particuliers		Thème du Profil : Divers		
Liste des Rubriques Associées				
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini
Cotisation	73B8	Taxe CDDU		CEGID
Cotisation	73C4	Taxe CDDU MSA	✓	CEGID
Nombre de rubrique : 2		Profil : 458 Taxe CDDU MSA		

Principe de fonctionnement

Pour que les cotisations « Taxe CDDU » s'incrémentent sur votre bulletin de paie, vous devrez sélectionner un des profils ci-dessus dans la fiche salarié/Profils/Cas particuliers

Exemple pour un salarié dépendant de la MSA

Profils - Salarié : 0000000008 OCCASIONNEL HEURES

Salarié Compléments Documents Historique Formations et GPEC

Valider Quitter Nouveau Supprimer Actions

Identité Etat civil Emploi Affectation Profils Autres profils Contrat DADS PAS

Zones libres Eléments dynamiques Eléments nationaux Zones libres

Activité Idem Etablissement MSA

Profil rémunération Idem Etablissement CEG 786 MSA Rém Prod. + HS exo - 20 salarié

Profil ou modèle bulletin Personnalisé <<Aucun>>

Périodicité plafond Idem Etablissement CEG 012 Plafond mensuel

Temps partiel <<Aucun>> Salaire temps complet correspondant 0,00

Cas particuliers

Thèmes	Profil cas particulier
Artiste	
Coiffeur	
Divers	CEG 458 Taxe CDDU MSA
Exonération	
Hotellerie	
Exo heures supplémentaires	
Sportif	
Divers 2	
Divers 3	
Divers 4	

Saisie des bulletins de paie

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé	Base	Tx. Sal.	Montant Sal	Tx. Pat.	Montant Pat.
53C0	Allègement cotisation maladie PP MSA	1 521,25			-6,00	-91,28
53M2	Réduction Maladie PS MSA	1 521,25	-0,75	-11,41		
54Z4	Limite 3.5 SMIC Contrat en cours					
54Z6	Base complément AF	1 521,25				
55A0	Complément AF MSA					
55A2	Déduction cpt AF MSA					
55D0	Allègement cotisation AF	1 521,25			-1,80	-27,38
55T4	ANEFA-AFNCA-PROVEA	1 521,25	0,01	0,15	0,26	3,96
55T8	Service de Santé au Travail s/TA	1 521,25			0,42	6,39
55U6	Versement Transport Additionnel MSA					
56B4	Contrib. Add. Solid. Autonomie MSA				0,3	
56T0	Cotisation ASCPA	1 521,25			0,04	0,61
57T0	Contrib. solidarité d'autonomie MSA	1 521,25			0,30	4,56
58B8	MSA taux réévaluation du SMIC				100,00	
59T0	Deduc. Patro. H. Supp. (=+20Sal) MSA					
72S0	CET Assurance Chômage MSA	1 521,25			0,05	0,76
72S8	Assurance Chômage MSA	1 521,25	2,40	36,51	4,00	60,85
72T0	Assurance Chômage Tranche A MSA					
72T2	Assurance Chômage Tranche B MSA					
72T4	AGS (FNGS) MSA	1 521,25			0,15	2,28
72U0	AGFF T1 non cadre agricole					
72U2	AGFF T2 non cadre agricole					
73B8	Taxe CDDU	10,00				
73C4	Taxe CDDU MSA					

DSN

Montant du SMIC retenu pour le calcul de la Réduction générale des cotisations patronales de sécurité sociale (S21.G00.79)

Pour prendre en compte la part du SMIC correspondant à la réduction Aide à domicile, nous modifions la fonction BD02 « Montant SMIC Fillon » en ajoutant le cumul ZB2 « SMIC Réduction Aide à domicile ».

Paramétrage des Fonctions DSN

Prédéfini: Code: Libellé:
 Résultat attendu: Thème DSN: Libellé abrégé:
 Commentaire:

Ligne n°: Condition:
 Parenthèse début:
 Premier opérande:
 Opération:
 Deuxième opérande:

01 CUM Z32 + CUM ZB2

<http://dsn-info.fr/documentation/declarer-cotisations-urssaf-en-dsn.pdf>

Réduction salariale sur heures supplémentaires en cas de DFS

En cas d'abattement, la base de la réduction salariale était abattue du taux d'abattement y compris en présence d'une garantie minimum au SMIC ou lorsque la limite maximum d'abattement (7600 euros, pour rappel) était dépassée. Pour éviter cela, nous corrigeons notre paramétrage.

La variable de paie CM66 « Taux abat frais prof exo HS » remplace la variable de paie 0694 « Taux abat frais prof loi Fillon » dans la variable de paie CI74 « Montant des heures exonérées » servant de base à la réduction salariale.

Variable de paie CM66 « Taux abat frais prof exo HS »

Variable : CM66 Taux abat frais prof exo HS

Prédéfini
CEGID

Code
CM66

Libellé
Taux abat frais prof exo HS

Thème
Calcul de la paie

Nature
Test

Test
Bloc Note

Si
Variables de paie
0180
Pourcentage abatten
Valeur (coef, taux, quant)
0

FIN

Alors
Valeur (coef, taux, quant)
1
*
Variables de paie
CM68
Test limite abattement

FIN

Sinon
Valeur (coef, taux, quant)
1
FIN

Variable de paie CM68 « Test limite abattement HS »

Variable : CM68 Test limite abattement HS

Prédéfini : CEGID

Code : CM68

Libellé : Test limite abattement HS

Nature : Test

Thème : Calcul de la paie

Test Bloc Note

Si Variables de paie 0181 ... Calcul abattement fra = Valeur (coef, taux, quant 0

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quant 1 1 **FIN**

Sinon

Variables de paie 0061 ... Brut fiscal salarié moi / Variables de paie 0060 ... Brut salarié du mois er

FIN

Nombre de décimales de l'arrondi 7 (de 0 à 6 ou 7 pour avoir le maximum de précision)

Variable de paie CI74 « Montant des heures exonérées »

Variable : CI74 Montant des heures exonérées

Prédéfini : CEGID

Code : CI74

Libellé : Montant des heures exonérées

Nature : Calcul

Thème : Calcul de la paie

Type de base	Base	Opérateur
Variables de paie 0712 ...	Cumul montant des heures supp exo	*
Variables de paie CM66 ...	Taux abatt frais prof exo HS	*
Variables de paie CI70 ...	Déclenchement Exo social HS 2019	FIN

Exemple de bulletin pour salarié au SMIC

Avant la modification,

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES TAUX	MONTANT
0002 Salaire mensuel	151,67			1 521,25		
2016 Heures supplémentaires 25 %	17,33	12,5375		217,27		
TOTAL BRUT				1 738,52		
69L0 Abattement frais prof.			173,85			
69L2 Garantie minimum au SMIC			-173,85			
BRUT ABATTU				1 738,52		
2000 Maladie	1 738,52	0,7500	13,04		7,0000	121,70
2030 Ass. Vieillesse TA	1 738,52	6,9000	119,96		8,5500	148,64
2060 Vieillesse dépl.	1 738,52	0,4000	6,95		1,9000	33,03
2090 Allocations familiales	1 738,52				3,4500	59,98
2120 Accident du travail	1 738,52				1,1000	19,12
4948 Transport exo 50 %	1 738,52				0,8800	15,30
4992 FNAL Tot.	1 738,52				0,5000	8,69
53M0 Réduction Maladie PS	1 738,52	-0,7500	-13,04			
5540 Versement Transport Additionnel	1 738,52				0,5000	8,69
5700 Contribution solidarité d'autonomie	1 738,52				0,3000	5,22
7020 Assurance Chômage	1 738,52	2,4000	41,72		4,0000	69,54
7180 AGS (FNGS)	1 738,52				0,1500	2,61
71A0 CET Assurance Chômage	1 738,52				0,0500	0,87
73M0 Réduction Assurance chômage PS	1 738,52	-2,4000	-41,72			
74A0 Contrib. équilibre général T1	1 738,52	0,8600	14,95		1,2900	22,43
74N0 Retraite comp. unifiée T1	1 738,52	3,1500	54,76		4,7200	82,06
9000 CSG déductible	1 494,63	6,8000	101,63			
9206 Formation continue	1 738,52				1,0000	17,39
9256 Contribution au dialogue social	1 738,52				0,0160	0,28
9284 Contribution supplémentaire apprent	1 738,52				0,4000	6,95
9750 Réduction générale URSSAF	1 738,52					-364,75
9760 Réduction générale Pôle Emploi						-65,71
9764 Régularisation Réduc. Pôle Emploi						-0,01
9770 Réduction générale retraite	1 738,52					-97,52
9904 Réduction Salariale Heures supplém.	195,54	-11,3100	-22,12			

Après la modification,

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES TAUX	MONTANT
0002 Salaire mensuel	151,67			1 521,25		
2016 Heures supplémentaires 25 %	17,33	12,5375		217,27		
TOTAL BRUT				1 738,52		
69L0 Abattement frais prof.			173,85			
69L2 Garantie minimum au SMIC			-173,85			
BRUT ABATTU				1 738,52		
2000 Maladie	1 738,52	0,7500	13,04		7,0000	121,70
2030 Ass. Vieillesse TA	1 738,52	6,9000	119,96		8,5500	148,64
2060 Vieillesse dépl.	1 738,52	0,4000	6,95		1,9000	33,03
2090 Allocations familiales	1 738,52				3,4500	59,98
2120 Accident du travail	1 738,52				1,1000	19,12
4948 Transport exo 50 %	1 738,52				0,8800	15,30
4992 FNAL Tot.	1 738,52				0,5000	8,69
53M0 Réduction Maladie PS	1 738,52	-0,7500	-13,04			
5540 Versement Transport Additionnel	1 738,52				0,5000	8,69
5700 Contribution solidarité d'autonomie	1 738,52				0,3000	5,22
7020 Assurance Chômage	1 738,52	2,4000	41,72		4,0000	69,54
7180 AGS (FNGS)	1 738,52				0,1500	2,61
71A0 CET Assurance Chômage	1 738,52				0,0500	0,87
73M0 Réduction Assurance chômage PS	1 738,52	-2,4000	-41,72			
74A0 Contrib. équilibre général T1	1 738,52	0,8600	14,95		1,2900	22,43
74N0 Retraite comp. unifiée T1	1 738,52	3,1500	54,76		4,7200	82,06
9000 CSG déductible	1 494,63	6,8000	101,63			
9206 Formation continue	1 738,52				1,0000	17,39
9256 Contribution au dialogue social	1 738,52				0,0160	0,28
9284 Contribution supplémentaire apprent	1 738,52				0,4000	6,95
9750 Réduction générale URSSAF	1 738,52					-364,75
9760 Réduction générale Pôle Emploi						-65,71
9764 Régularisation Réduc. Pôle Emploi						-0,01
9770 Réduction générale retraite	1 738,52					-97,52
9904 Réduction Salariale Heures supplém.	217,27	-11,3100	-24,57			

Réduction générale

Correction

Modification de la variable de paie CK66 « Brut réduction antérieure » : le type « glissant sur contrat en cours » remplace le type « Annuelle hors paie en cours » dans la zone « Définition de la période de calcul ».

Variable : CK66 Brut réduction antérieure

Prédéfini	CEGID	Libellé	Brut réduction antérieure
Code	CK66	Thème	Calcul de la paie
Nature	Rémunération		

Rémunération Bloc Note

Montant rémunération 9702 ... BRUT réduction antérieure

Définition de la période de calcul Glissant sur contrat en co Nombre de mois glissants 0

Définition de l'année de calcul

Définition du trimestre de calcul

Définition du mois de calcul

Calcul de / à /

Nombre de décimales de l'arrondi 7 (de 0 à 6 ou 7 pour avoir le maximum de précision)

Cela évite de devoir modifier le profil de réduction pour les salariés sortis à partir d'octobre et revenant.

Optimisation

A compter du 1^{er} janvier 2020, il n'y a plus qu'un coefficient. Il n'y a plus lieu d'avoir de lignes spécifiques (hors intermittents du spectacle) pour les contributions Assurance Chômage. Aussi, nous améliorons notre paramétrage.

Création de l'élément national 1964 « Mois déclenchement Elargissement » avec 2 valeurs une pour l'année 2019 :


Éléments nationaux : Mois déclenchement Elargissement
✕

Caractéristiques

Commentaire

Prédéfini

CEGID

Code

1964

Libellé

Mois déclenchement Elargissement

Date de validité

01 janv. 2019

Libellé abrégé

Mois déclenchemen

Valeur

10,0000

Valeur en Alsace Moselle

0,0000

Thème

Général

Convention collective

Toutes les conventions

☐ Type monétaire
 ☐ Prise en compte du décalage de paie

☐ Régime Alsace Moselle


Éléments nationaux : Mois déclenchement Elargissement
✕

Caractéristiques

Commentaire

Prédéfini

CEGID

Code

1964

Libellé

Mois déclenchement Elargissement

Date de validité

01 janv. 2020

Libellé abrégé

Mois déclenchemen

Valeur

0,0000

Valeur en Alsace Moselle

0,0000

Thème

Général

Convention collective

Toutes les conventions

☐ Type monétaire
 ☐ Prise en compte du décalage de paie

☐ Régime Alsace Moselle

Nous l'ajoutons dans la variable de paie CK14 « Application à compter de 10/2019 » où il remplace la valeur « 10 » (pour mois 10 octobre).

Variable : CK14 Application à compter de 10/2019

Prédéfini : CEGID

Code : CK14

Libellé : Application à compter de 10/2019

Nature : Test

Thème : Réduction bas salaires

Test

Bloc Note

Si : Eléments nationaux 1944 ... Elargissement réduct = Valeur (coef, taux, quant 1

AND Variables de paie 0080 ... Mois de paie en cour >= Eléments nationaux 1964 ... Mois déclenchement

FIN

Alors : Valeur (coef, taux, quant 1 1 FIN

Sinon : Valeur (coef, taux, quant 0 0 FIN

Par ailleurs, nous créons les variables de paie suivantes :

CM44 « Application à compter de 10/2019 AC »

Variable : CM44 Application à compter de 10/2019 AC

Prédéfini : CEGID

Code : CM44

Libellé : Application à compter de 10/2019 AC

Nature : Test

Thème : Calcul de la paie

Test

Bloc Note

Si : Eléments nationaux 1944 ... Elargissement réduct = Valeur (coef, taux, quant 1

AND Variables de paie 0080 ... Mois de paie en cour >= Eléments nationaux 1964 ... Mois déclenchement

AND Eléments nationaux 1964 ... Mois déclenchement = Valeur (coef, taux, quant 10

FIN

Alors : Valeur (coef, taux, quant 1 1 FIN

Sinon : Valeur (coef, taux, quant 0 0 FIN

Cette variable de paie remplace la variable de paie CK14 en critère d'application des cotisations suivantes :

Cotisation	Libellé
9760	Réduction Pôle Emploi
9762	Réduction Pôle Emploi annuelle
97V0	Réduction Pôle Emploi
97V2	Réduction Pôle Emploi annuelle

Nous créons la variable de paie CM46 « Application à compter de 01/2020 AC »

Variable : CM46 Application à compter de 01/2020 AC

Prédéfini
CEGID

Code
CM46

Libellé
Application à compter de 01/2020 AC

Thème
Calcul de la paie

Nature
Test

Test
Bloc Note

Si
Variables de paie
CM44 ...
Application à compte
=
Valeur (coef, taux, quant
0

AND
Eléments nationaux
1964 ...
Mois déclenchement
=
Valeur (coef, taux, quant
0

FIN

Alors
Valeur (coef, taux, quant
1
1
FIN

Sinon
Valeur (coef, taux, quant
0
0
FIN

Cette variable de paie permet d'intégrer dans le taux des cotisations URSSAF la part correspondante aux contributions Pôle Emploi.

Pour cela, nous modifions les variables de paie CK26 « Coefficient réduction générale » et CK50 « Coefficient Part URSSAF » de la manière suivante :

Variable : CK26 Coefficient réduction générale

Prédéfini
CEGID

Code
CK26

Libellé
Coefficient réduction générale

Thème
Réductions RTT

Nature
Calcul

Type de base	Base	Opérateur
Taux patronal	9700 ...	Taux coefficient URSSAF
Taux patronal	9702 ...	Taux coefficient Chômage
Taux patronal	9708 ...	Taux coefficient Retraite
Taux patronal	9706 ...	Taux coefficient Retraite ARRCO 2
Taux patronal	9704 ...	Taux coefficient Chômage
Variables de paie	CM46 ...	Application à compter de 01/2020 AC

Note technique MAJ PLAN 16/01/2020

Document à diffusion limitée – Clients Paie Cegid HR SPRINT

Page 88 / 93

Variable : CK50 Coefficient Part URSSAF

Prédéfini : CEGID

Code : CK50

Libellé : Coefficient Part URSSAF Nature : Calcul

Thème : Réductions RTT

Type de base	Base	Opérateur
Taux patronal	9700	Taux coefficient URSSAF
Taux patronal	9702	Taux coefficient Chômage
Taux patronal	9704	Taux coefficient Chômage
Variables de paie	CM46	Application à compter de 01/2020 AC

Ainsi, vous n'aurez pas besoin de modifier vos profils de réduction générale en janvier 2020.

Décembre 2019

Du	01/12/2019	ou	31/12/2019	☐ Trimestre forcé	31 / 31	☐ Bases forcées	☐ Tranches forcées	☐ Acquis modifiés
Edité du	01/12/2019	ou	31/12/2019					
Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic		
Code	Libellé	Base	Tx. Sal.	Montant Sal.	Tx. Pat.	Montant Pat.		
7422	Contrib. équilibre technique T1+T2							
7440	Contrib. équilibre général T1	1 521,22	0,88	13,08	1,29	19,62		
7442	Contrib. équilibre général T2		1,08		1,62			
74N0	Retraite comp. unifiée T1	1 521,22	2,03	30,88	3,05	46,40		
74N2	Retraite comp. unifiée répat. 2 T1	1 521,22	1,39	21,14	1,40	21,30		
74N4	Retraite comp. unifiée conv. T1	1 521,22	0,51	7,76	0,51	7,76		
74N6	Retraite comp. unifiée T2		8,64		12,95			
74D0	Retraite comp. unifiée conv. T2							
8000	Retraite ARRCO T1							
8090	Retraite ARRCO T2							
9000	CSG déductible	1 494,60	6,90	101,63				
9002	CSG non déductible	1 494,60	2,40	35,87				
9004	CRDS	1 494,60	0,50	7,47				
9090	CSG déductible revenu remplacem.		3,80					
9130	Régul CSG déductible		6,80					
9132	Régul CSG non déductible		2,40					
9134	Régul CRDS		0,50					
9256	Contribution au dialogue social	1 521,22			0,016	0,24		
9700	Taux coefficient URSSAF				0,2208			
9704	Taux coefficient Chômage				0,0405			
9708	Taux coefficient Retraite				0,0601			
9740	Réduction patronale mensuelle	1 521,22			-28,09	-427,31		
9742	Réduction patronale 2019 annuelle	25 521,22			-6,63	-1 692,06		
9750	Réduction générale URSSAF	1 521,22				-335,88		
9752	Réduction générale URSSAF							
9754	Réduction patronale annuelle	25 521,22				-1 330,04		
9756	Régul. réduction générale URSSAF					0,03		
9758	Régul. réduction générale URSSAF							
9760	Réduction générale Pôle Emploi					-61,61		
9762	Réduction Pôle Emploi annuelle	4 521,22			-0,96	-43,40		
9764	Régularisation Réduc. Pôle Emploi					41,01		
9770	Réduction générale retraite	1 521,22				-91,43		
9772	Réduction retraite annuelle	25 521,22				-362,02		
9774	Régularisation réduction retraite					0,02		
9776	DSN Réduction générale retraite							
9936	CSG taux supplémentaire 2018	1 494,60	1,70	25,41				
99P0	Impôt revenu prélevé à la source	1 212,87	0,00	0,00				

Janvier 2020

Du	01/01/2020	...	au	31/01/2020	...	☐ Trentième forcé	31	/	31	☐ Bases forcées	☐ Tranches forcées	☐ Acquis modifiés
Edité du	01/01/2020	...	au	31/01/2020	...							
Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic						
Code	Libellé		Base	Tx. Sal.	Montant Sal.	Tx. Pat.	Montant Pat.					
7422	Contrib. équilibre technique T1+T2											
7440	Contrib. équilibre général T1		1 521,22	0,86	13,08	1,29	19,62					
7442	Contrib. équilibre général T2			1,08		1,62						
74N0	Retraite comp. unifiée T1		1 521,22	2,03	30,88	3,05	46,40					
74N2	Retraite comp. unifiée répat. 2 T1		1 521,22	1,39	21,14	1,40	21,30					
74N4	Retraite comp. unifiée conv. T1		1 521,22	0,51	7,76	0,51	7,76					
74N6	Retraite comp. unifiée T2			8,64		12,95						
7400	Retraite comp. unifiée conv. T2											
8000	Retraite ARRCO T1											
8090	Retraite ARRCO T2											
9000	CSG déductible		1 494,60	6,80	101,63							
9002	CSG non déductible		1 494,60	2,40	35,87							
9004	CRDS		1 494,60	0,50	7,47							
9090	CSG déductible revenu remplacem.			3,80								
9130	Régul CSG déductible			6,80								
9132	Régul CSG non déductible			2,40								
9134	Régul CRDS			0,50								
9256	Contribution au dialogue social		1 521,22			0,016	0,24					
9700	Taux coefficient URSSAF					0,2208						
9704	Taux coefficient Chômage					0,0405						
9708	Taux coefficient Retraite					0,0601						
9740	Réduction patronale mensuelle		1 521,22			-32,14	-488,92					
9742	Réduction patronale 2019 annuelle		1 521,22			-32,14	-488,92					
9750	Réduction générale URSSAF		1 521,22				-397,49					
9752	Réduction générale URSSAF											
9754	Réduction patronale annuelle		1 521,22				-397,49					
9756	Régul. réduction générale URSSAF											
9758	Régul. réduction générale URSSAF											
9760	Réduction générale Pôle Emploi											
9762	Réduction Pôle Emploi annuelle											
9764	Régularisation Réduc. Pôle Emploi											
9770	Réduction générale retraite		1 521,22				-91,43					
9772	Réduction retraite annuelle		1 521,22				-91,43					
9774	Régularisation réduction retraite											
9776	DSN Réduction générale retraite											

Nouveautés : profils retenue à la source jour, hebdomadaire et mensuel

Nous vous apportons 2 profils de type cas particuliers / Divers vous permettant de gérer la retenue à la source de manière journalière, hebdomadaire ou mensuelle.

Profils

810 « Retenue à la source Mens Hebdo Jour »

Code : 810 Retenue à la source Mens Hebdo Jour			Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil : Cas Particuliers		Thème du Profil : Divers		
Liste des Rubriques Associées				
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini
Rémunération	5900	Retenue source Mens 1=oui		CEGID
Rémunération	5902	Retenue source Hebdo		CEGID
Rémunération	5904	Retenue source Journalière		CEGID
Rémunération	8112	Retenue impôts source Mens.	✓	CEGID
Rémunération	8114	Retenue impôts source Hebdo	✓	CEGID
Rémunération	8116	Retenue impôts source jour	✓	CEGID
Nombre de rubrique : 6 Profil: 810 Retenue à la source Mens Hebdo Jor				

Nombre de rubrique : 6 Profil : 810 Retenue à la source Mens Hebdo Jour

Identité - Salarié : 0000000064

Identité Etat Civil Emploi Affectation **Profils** Autres Profils Contrat DADS / Fiscal Zones libres Prélèvement à la source

Activité Idem Etablissement <Toutes>

Profil rémunération Idem Etablissement CEG 272 Salaire mensuel

Profil ou modèle bulletin Idem Etablissement CEG 001 Non cadre mensuel

Périodicité plafond Idem Etablissement CEG 012 Plafond mensuel

Temps partiel <<Aucun>> Salaire temps complet correspondant 0,00

Cas particuliers

Thèmes	Profil cas particulier
Artiste	
Coiffure	
Divers	CEG 810 Retenue à la source Mens Hebdo Jour
Exonération	

904 « Ret.source Mens Hebdo Jour 12 et 20 »

Code : 904		Ret.source Mens Hebdo Jour 12 et 20		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil :		Cas Particuliers		Thème du Profil : Divers	
Liste des Rubriques Associées					
Nature	Code	Libellé		Imprimable	Prédéfini
Rémunération	5900	Retenue source Mens 1=oui			CEGID
Rémunération	5902	Retenue source Hebdo			CEGID
Rémunération	5904	Retenue source Journalière			CEGID
Rémunération	8130	Retenue impôts source Mens. 12%		✓	CEGID
Rémunération	8132	Retenue impôts source Mens. 20%		✓	CEGID
Rémunération	8134	Retenue impôts source hebdo 12%		✓	CEGID
Rémunération	8136	Retenue impôts source hebdo 20%		✓	CEGID
Rémunération	8138	Retenue impôts source jour 12%		✓	CEGID
Rémunération	8140	Retenue impôts source jour 20%		✓	CEGID
Nombre de rubrique :		9		Profil : 904 Ret.source Mens Hebdo Jour 12 et 2	

Identité Etat Civil Emploi Affectation **Profils** Autres Profils Contrat DADS / Fiscal Zones libres Prélèvement à la source

Activité Idem Etablissement <Toutes>

Profil rémunération Idem Etablissement CEG 272 Salaire mensuel

Profil ou modèle bulletin Idem Etablissement CEG 001 Non cadre mensuel

Périodicité plafond Idem Etablissement CEG 012 Plafond mensuel

Temps partiel <<Aucun>> Salaire temps complet correspondant 0,00

Cas particuliers

Thèmes	Profil cas particulier
Artiste	
Coiffure	
Divers	CEG 904 Ret.source Mens Hebdo Jour 12 et 20
Exonération	

Principe de fonctionnement

Pour le bon fonctionnement, il convient d'indiquer via une des rémunérations 59XX, si vous souhaitez un calcul en jour, en semaine ou en mois.

Exemple :

- En mois :

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé		Base	Taux	Coefficient	Montant
0002	Salaires mensuel		151.67			2 000.00
3708	Nb de jours calendaires à saisir					
3724	Prorata Plafond calculé		1.00			
5900	Retenu source Mens 1=oui					1.00
5902	Retenu source Hebdomadaire					
5904	Retenu source Journalière					

Résultat avec le profil 810

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé		Base	Taux	Coefficient	Montant
8112	Retenu impôts source mensuelle					40
8114	Retenu impôts source hebdomadaire					
8116	Retenu impôts source journalière					

Résultat avec le profil 904

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé		Base	Taux	Coefficient	Montant
8130	Retenu impôts source Mens 12%		332.42	0.12		40
8132	Retenu impôts source Mens 20%			0.20		
8134	Retenu impôts source hebdo 12%					
8136	Retenu impôts source hebdo 20%					
8138	Retenu impôts source jour. 12%					
8140	Retenu impôts source jour. 20%					

- En semaine,

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé		Base	Taux	Coefficient	Montant
0002	Salaires mensuel		151.67			2 000.00
3708	Nb de jours calendaires à saisir					
3724	Prorata Plafond calculé		1.00			
5900	Retenu source Mens 1=oui					
5902	Retenu source Hebdomadaire					3.00
5904	Retenu source Journalière					

Résultat avec le profil 810

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé		Base	Taux	Coefficient	Montant
8112	Retenu impôts source mensuelle					86
8114	Retenu impôts source hebdomadaire					
8116	Retenu impôts source journalière					

Résultat avec le profil 904

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé		Base	Taux	Coefficient	Montant
8130	Retenu impôts source Mens 12%					
8132	Retenu impôts source Mens 20%					
8134	Retenu impôts source hebdo 12%		714.42	0.12		86
8136	Retenu impôts source hebdo 20%			0.20		
8138	Retenu impôts source jour. 12%					
8140	Retenu impôts source jour. 20%					

- En jour,

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic				
Code	Libellé						Base	Taux	Coefficient	Montant
0002	Salaires mensuel						151,67			2 000,00
37Y8	Nb de jours calendaires à saisir									
37Z4	Prorata Plafond calculé						1,06			
5900	Retenu source Mens 1-oui									
5902	Retenu source Hebdomadaire									
5904	Retenu source Journalière									6,00

Résultat avec le profil 810

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic				
Code	Libellé						Base	Taux	Coefficient	Montant
8112	Retenu impôts source mensuelle									
8114	Retenu impôts source hebdomadaire									
8116	Retenu impôts source journalière									213

Résultat avec le profil 904

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic				
Code	Libellé						Base	Taux	Coefficient	Montant
8130	Retenu impôts source Mens 12%									
8132	Retenu impôts source Mens 20%									
8134	Retenu impôts source hebdo 12%									
8136	Retenu impôts source hebdo 20%									
8138	Retenu impôts source jour 12%						540,00	0,12		65
8140	Retenu impôts source jour 20%						741,42	0,20		148